

**Assemblée générale**

Distr. générale
19 avril 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001***

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9
Affaires économiques et sociales
(Programme 28 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Organes directeurs	9
1. Organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts)	11
2. Sessions extraordinaires et processus intergouvernementaux	15
B. Direction exécutive et administration	18
C. Programme de travail	22
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	24
2. Parité entre les sexes et promotion de la femme	31
3. Politiques sociales et développement social	39
4. Développement durable	46
5. Statistiques	52

* Le présent document contient le chapitre 9 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session (A/54/6/Rev.1)*.

6.	Population	59
7.	Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial	63
8.	Administration publique, financement et développement	68
9.	Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique	74
D.	Appui aux programmes	75
1.	Service administratif	76
2.	Groupe de l'appui informatique	79

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

(Programme 28 du plan à moyen terme pour la période 1998–2001)

Vue d'ensemble

- 9.1 Le programme de travail au titre de ce chapitre a été établi dans le cadre du programme 28 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 tel que révisé (A/53/6/Rev.1) et sera exécuté par le Département des affaires économiques et sociales.
- 9.2 La promotion du développement, dans le contexte d'une mondialisation rapide qui se traduit par l'interdépendance croissante des nations et des enjeux, est l'un des principaux défis à relever dans le monde d'aujourd'hui. L'émergence de nouveaux atouts, impératifs et risques exige un multilatéralisme accru, en particulier pour répondre aux besoins essentiels des pays en développement et des pays en transition. Comme le reconnaît l'Agenda pour le développement, l'Organisation des Nations Unies est un lieu de débat unique et irremplaçable, où la communauté internationale peut parvenir à des consensus sur les priorités mondiales et a un rôle crucial à jouer dans la promotion de la coopération internationale pour le développement. Le programme 28 vise principalement à renforcer le rôle de l'Organisation dans la promotion de la coopération internationale pour le développement dans les domaines économique, social, écologique et dans les domaines connexes, en particulier dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance croissantes.
- 9.3 Le mandat du Département découle de la responsabilité qu'a le Secrétariat de fournir un appui technique à l'Assemblée générale, en particulier aux Deuxième et Troisième Commissions, au Conseil économique et social et aux organes subsidiaires compétents; des résolutions pertinentes relatives à la coopération économique internationale, à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, aux activités opérationnelles de développement, à l'administration publique et au développement; et des aspects pertinents du mandat du Secrétaire général, y compris ses responsabilités en tant que Président du Comité administratif de coordination.
- 9.4 Le programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001 vise principalement à promouvoir la mise en oeuvre, le suivi et l'examen des plans, stratégies, programmes ou plans d'action arrêtés, y compris les résultats des conférences des Nations Unies et des sessions extraordinaires, en particulier grâce à l'examen quinquennal du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui sera effectué en l'an 2000. Il est également prévu de fournir un appui à la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et de contribuer aux préparatifs d'un forum sur cette question qui devrait se tenir en 2001 au plus tard. L'Agenda pour le développement, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/240 du 20 juin 1997, servira de cadre de référence pour la promotion de la coopération internationale pour le développement et orientera les activités menées dans ce domaine. Dans le cadre de ses activités normatives, le Département favorisera le dialogue international sur les questions liées à la coopération économique et sociale, en apportant un appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux permanents ou spéciaux afin de faciliter l'élaboration de politiques et de normes et la recherche d'un consensus sur les questions pertinentes. Le programme aidera les États Membres à prendre des mesures intégrées et coordonnées pour faire face aux problèmes de développement. Dans l'exécution du programme, une large place sera faite aux besoins particuliers des pays d'Afrique, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement ainsi qu'à la coopération Sud-Sud et à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes des organismes des Nations Unies. Les activités prévues au titre du programme 6 du plan à moyen

terme (Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement) sont confiées au Département des affaires économiques et sociales mais figurent séparément au chapitre 10 du projet de budget-programme, conformément aux dispositions des résolutions 49/219 (sect. V) en date du 23 décembre 1994 et 50/214 (sect. III, chap. 7B) du 23 décembre 1995.

- 9.5 L'exécution du programme s'appuiera sur les capacités du Département en ce qui concerne les activités normatives, les travaux d'analyse et de statistique et les activités de coopération technique. Les activités d'analyse des politiques sont conçues et exécutées de manière à appuyer directement les activités normatives de l'Organisation et l'élaboration de ses politiques et visent à faire mieux connaître et mieux comprendre les processus de développement. Le Département aide ainsi les États Membres et la communauté internationale à définir leurs objectifs prioritaires en matière de développement et à élaborer les politiques et mesures nécessaires aux niveaux international, régional, sous-régional, national et local. Dans le cadre de son travail d'analyse des politiques, le Département suivra, analysera et évaluera les politiques et tendances mondiales dans les domaines économique et social, notamment les tendances démographiques; fera des projections et recensera des questions nouvelles dont la communauté internationale devrait s'occuper; suivra les progrès accomplis sur le plan de la situation et de l'autonomisation des femmes; analysera le rôle de l'État et du secteur public dans le développement; rassemblera et diffusera des données statistiques analytiques et des indicateurs économiques et sociaux afin de faciliter l'élaboration de stratégies et la définition d'objectifs en matière de développement ainsi que le suivi de leur application ou de leur réalisation, aux niveaux international, régional et national.
- 9.6 Au moyen de services consultatifs et d'activités de recherche et de formation, le Département aidera les gouvernements qui en font la demande à formuler, dans le cadre de leurs politiques nationales, des stratégies de développement et à renforcer leur capacité à favoriser une croissance économique et un développement durables, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux recommandations des conférences des Nations Unies qui se sont tenues récemment, dans des domaines tels que le développement économique et social, la promotion de la femme, l'administration et les finances publiques, les ressources naturelles et l'énergie, en s'appuyant sur des études relatives à l'environnement, aux statistiques et à la population. Il aidera également les gouvernements à élaborer, en fonction de leurs besoins et priorités, des programmes et projets visant à développer leur potentiel humain et institutionnel et à renforcer leurs capacités en matière de formulation des politiques. Il appuiera la coopération Sud-Sud si nécessaire, afin que les pays concernés puissent tirer le meilleur parti de ses services consultatifs.
- 9.7 Les activités du Département se situent au point de rencontre entre les politiques mondiales et l'action menée à l'échelon national, ainsi qu'entre la recherche et les activités opérationnelles; elles facilitent ainsi l'élaboration de stratégies nationales fondées sur les accords internationaux et permettent de diffuser les données et enseignements tirés de l'expérience acquise au niveau des pays auprès des instances qui élaborent les politiques internationales. Dans l'exécution de son programme, le Département s'efforcera de resserrer les liens entre l'Organisation et la société civile et d'établir de nouvelles modalités de coopération et de partenariat dans les domaines d'intérêt commun, notamment en organisant des groupes de travail et des tables rondes et en encourageant le dialogue.
- 9.8 Par ailleurs, le Département continuera d'aider le Secrétaire général à accroître la cohérence des politiques de gestion des activités économiques et sociales de l'Organisation et à inciter les organismes des Nations Unies à mieux coordonner leurs politiques et programmes. Il fournira ainsi un appui au Secrétaire général adjoint du Département des affaires économiques et sociales dans l'exercice de ses fonctions de Président du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales, qui comprend, outre le Département, la CNUCED, le PNUE, les commissions régionales et certains instituts de recherche des Nations Unies ainsi que le Directeur de programme du Compte pour le développement. Au niveau interorganisations, le Département s'efforcera en priorité de resserrer les liens entre le Comité administratif de coordination et le Conseil économique et social. Il fournira également un appui administratif au nouveau Bureau pour les affaires interorganisations chargé d'assurer le secrétariat du Comité administratif de coordination et s'attachera en priorité à fournir un appui technique aux organes subsidiaires du Comité qui relèvent de sa compétence tels

que le Comité interorganisations sur le développement durable et le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes.

- 9.9 Les ressources du budget ordinaire demandées à ce chapitre (107 283 700 dollars) font apparaître une augmentation de 325 300 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent, qui correspond au résultat net des augmentations et de la diminution suivantes : a) augmentation des ressources demandées pour recruter du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) pour couvrir les sessions extraordinaires consacrées au suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et du Sommet mondial pour le développement social et rattraper le retard accumulé dans la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*; faire appel à des consultants et à des experts pour les travaux préparatoires des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et du Groupe de travail ad hoc, à composition non limitée, de l'Assemblée générale sur le financement du développement et pour établir le programme de travail de plusieurs sous-programmes; couvrir les frais de voyage occasionnés par l'organisation de tables rondes réunissant d'éminentes personnalités et des experts, en collaboration avec les Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale ainsi que le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires, notamment la réunion de haut niveau consacrée à la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, ainsi que les frais de voyage de fonctionnaires qui assurent le secrétariat des réunions ou participent à ces dernières ou bien effectuent des missions consultatives ou des missions de liaison ou de coordination; b) diminution due à la suppression des crédits alloués en 1998 au secrétariat provisoire de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Depuis janvier 1999, le secrétariat permanent de la Convention est financé par les contributions des États parties et, par conséquent, ne figure plus au budget ordinaire.
- 9.10 Les ressources extrabudgétaires demandées pour l'exercice biennal 2000-2001 (217 022 400 dollars) seront utilisées aux fins suivantes : coopération technique; élaboration de directives à l'intention des gouvernements et de profils de pays; ateliers; séminaires; bourses; services consultatifs; expansion, création de mise à jour de sites Web et de bases de données; établissement de rapports et réalisation d'études; réunions de groupes d'experts; recours à des services d'experts pour la réalisation d'analyses approfondies. Au moment où ces estimations ont été faites, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait approuvé la création d'un poste D-1 financé par des fonds extrabudgétaires pour une période de deux ans, dont le titulaire serait chargé de fournir des avis techniques sur l'intégration de la dimension «femmes» dans tous les secteurs d'activité de l'ensemble des organismes des Nations Unies; le poste en question est inscrit au budget du sous-programme 2 (Parité entre les sexes et promotion de la femme).
- 9.11 En pourcentage, le montant total des ressources allouées au Département pour l'exercice biennal 2000-2001 se répartirait comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs	3,6	–
B. Direction exécutive et administration	3,9	–
C. Programme de travail	84,8	97,5
D. Appui au programme	7,7	2,5
Total	100,0	100,0

- 9.12 La répartition des ressources prévues est récapitulée dans les tableaux 9.1 à 9.3 ci-dessous.

Tableau 9.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Organes directeurs	2 568,0	3 103,8	760,1	24,4	3 863,9	185,1	4 049,0
B. Direction exécutive et administration	5 547,6	4 555,5	(305,9)	(6,7)	4 249,6	234,1	4 483,7
C. Programme de travail	97 081,4	91 572,7	(764,6)	(0,8)	90 808,1	5 665,7	96 473,8
D. Appui au programme	10 903,5	7 726,4	635,7	8,2	8 362,1	454,0	8 816,1
Total	116 100,5	106 958,4	325,3	0,3	107 283,7	6 538,9	113 822,6

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	15 340,4	9 203,6	ii) Des activités extrabudgétaires	9 273,4
Sous-total a)	15 340,4	9 203,6		9 273,4
			b) Activités de fond :	
	117,6	629,4	Fonds d'affectation spéciale pour le suivi du Sommet mondial pour le développement social	477,7
	2 683,8	4 317,8	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer les travaux de la Commission du développement durable	2 289,2
	198,5	294,9	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'étude du fonctionnement des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies	–
	163,6	521,1	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille	–
	107,2	162,2	Fonds des Nations Unies pour la jeunesse	–
	54,1	–	Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement	–
	780,9	3 057,5	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés	2 566,3
	5 957,8	4 613,8	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	–
	572,7	494,5	Fonds spécial de contributions volontaires pour aider les pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés, à participer au processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	–
	718,4	1 715,8	Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	1 165,8
	269,9	360,5	Fonds d'affectation spéciale pour la recherche économique et sociale internationale	–

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	227,9	647,1	Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections relatives au développement	–
	5,8	14,6	Fonds d'affectation pour le projet de comparaison internationale	–
	5 836,7	3 892,9	FNUAP	–
Sous-total b)	17 694,9	20 722,1		6 499,0
			c) Projets opérationnels :	
	77 506,0	149 000,0	PNUD	165 000,0
	8 672,0	8 000,0	FNUAP	4 000,0
	51 111,0	47 000,0	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	32 250,0
Sous-total c)	137 289,0	204 000,0		201 250,0
Total a), b) et c)	170 324,3	233 925,7		217 022,4
Total 1) et 2)	286 424,8	340 884,1		330 845,0

Tableau 9.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	102 443,5	93 502,5	(1 254,5)	(1,3)	92 248,0	5 836,7	98 084,7
Autres dépenses de personnel	1 395,8	1 182,1	773,1	65,4	1 955,2	95,1	2 050,3
Compensation des non- fonctionnaires	142,0	142,0	–	–	142,0	4,3	146,3
Consultants et experts	2 740,7	2 538,0	504,0	19,8	3 042,0	147,8	3 189,8
Voyages	4 311,6	4 553,3	295,4	6,4	4 848,7	235,7	5 084,4
Services contractuels	540,2	876,8	56,1	6,3	932,9	45,1	978,0
Frais généraux de fonctionnement	2 310,7	1 850,0	(34,2)	(1,8)	1 815,8	88,3	1 904,1
Dépenses de représentation	19,9	22,8	(2,9)	(12,7)	19,9	1,0	20,9
Fournitures et accessoires	249,0	243,3	(7,5)	(3,0)	235,8	11,5	247,3
Mobilier et matériel	1 421,9	987,5	(4,2)	(0,4)	893,3	43,5	936,8
Subventions et contributions	525,2	1 150,1	–	–	1 150,1	29,9	1 180,0
Total	116 100,5	106 958,4	325,3	0,3	107 283,7	6 538,9	113 822,6

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	16 344,9	9 383,6	Postes	6 579,0
	4 016,1	4 037,9	Autres dépenses de personnel	2 478,0
	2 615,7	7 636,9	Consultants et experts	2 898,9
	2 662,2	2 945,5	Voyages	517,1
	513,8	512,9	Services contractuels	222,8
	1 289,5	534,8	Frais généraux de fonctionnement	283,4
	75,5	36,5	Fournitures et accessoires	7,0
	126,8	53,0	Mobilier et matériel	30,4
	5 051,2	4 453,5	Bourses, subventions et contributions	2 749,1
	137 628,6	204 331,1	Dépenses diverses	201 256,7
Total	170 324,3	233 925,7		217 022,4
Total 1) et 2)	286 424,8	340 884,1		330 845,0

Tableau 9.3

Postes nécessaires

Unité administrative : Département des affaires économiques et sociales

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	2	2	–	–	–	–	2	2
D-2	8	8	–	–	1	–	9	8
D-1	31	31	–	–	4	6	35	37
P-5	60	60	–	–	11	5	71	65
P-4/3	146	146	–	–	13	7	159	153
P-2/1	39	39	–	–	5	5	44	44
Total	287	287	–	–	34	23	321	310
Agents des services généraux								
1re classe	33	33	–	–	5	5	38	38
Autres classes	197	197	–	–	16	10	213	207
Total	230	230	–	–	21	15	251	245
Total général	517	517	–	–	55	38	572	555

A. Organes directeurs

- 9.13 Les ressources prévues au titre de cette sous-section doivent permettre de couvrir les dépenses afférentes aux organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts) ainsi qu'aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux processus intergouvernementaux, dont le Département des affaires économiques et sociales assure le secrétariat, et qui nécessitent des crédits spécifiques.

Tableau 9.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Commission de statistique	55,4	58,4	–	–	58,4	2,8	61,2
Commission de la population et du développement	78,9	94,3	–	–	94,3	4,6	98,9
Commission du développement social	79,5	157,3	–	–	157,3	7,6	164,9
Commission de la condition de la femme	136,3	183,5	–	–	183,5	8,9	192,4
Commission du développement durable	416,9	837,5	–	–	837,5	40,7	878,2
Comité des politiques du développement	307,0	292,4	–	–	292,4	14,2	306,6
Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement	197,0	164,4	–	–	164,4	8,0	172,4
Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	814,0	1 031,2	(133,7)	(12,9)	897,5	41,0	938,5
Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies	112,9	147,9	–	–	147,9	7,2	155,1
Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	139,5	136,9	–	–	136,9	6,7	143,6
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action	–	–	287,9	–	287,9	13,9	301,8
Session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit se tenir en l'an 2000 pour procéder à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social	–	–	546,3	–	546,3	26,6	572,9
Groupe de travail ad hoc, à composition non limitée, de l'Assemblée générale sur le financement du développement	–	–	59,6	–	59,6	2,9	62,5
Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable	230,6	–	–	–	–	–	–
Total	2 568,0	3 103,8	760,1	24,4	3 863,9	185,1	4 049,0

Tableau 9.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Autres dépenses de personnel	–	–	372,3	–	372,3	18,2	390,5
Émoluments des non-fonctionnaires	142,0	142,0	–	–	142,0	4,3	146,3

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Consultants et experts	–	–	307,9	–	307,9	14,9	322,8
Voyages	2 426,0	2 961,8	–	–	2 961,8	143,9	3 105,7
Services contractuels	–	–	59,9	–	59,9	2,9	62,8
Frais généraux de fonctionnement	–	–	20,0	–	20,0	0,9	20,9
Total	2 568,0	3 103,8	760,1	24,4	3 863,9	185,1	4 049,0

1. Organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts)

Commission de statistique

- 9.14 La Commission de statistique a été créée par le Conseil économique et social dans sa résolution 8 (I) des 16 et 18 février 1946. Son mandat, énoncé dans les résolutions 8 (I) et 8 (II) du Conseil, en date du 21 juin 1946, et 1566 (L), en date du 3 mai 1971, consiste à aider le Conseil à : a) encourager les États à élaborer des statistiques nationales et à les rendre plus comparables; b) coordonner les activités des institutions spécialisées en matière de statistique; c) développer le service central de statistique du Secrétariat; d) donner aux organes de l'ONU des avis sur les questions générales relatives à la collecte, à l'interprétation et à la diffusion de données statistiques; et e) favoriser l'amélioration des méthodes statistiques en général.
- 9.15 Le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination a été créé par la résolution 1306 (XLIV) du Conseil économique et social, en date du 31 mai 1968. À sa dix-septième session, la Commission de statistique a décidé de lui confier le mandat suivant : a) examiner les questions de politique et de coordination, ainsi que les priorités, en ce qui concerne les programmes de statistique des organismes des Nations Unies; b) aider la Commission de statistique à se tenir au courant, entre deux sessions, des travaux de la Division de statistique du Secrétariat et des services de statistique des institutions spécialisées; c) examiner les questions qui se posent aux organismes des Nations Unies, sur le plan de l'organisation, des politiques, des arrangements et des priorités, en ce qui concerne le traitement électronique des statistiques économiques et sociales, y compris les bases de données; et d) examiner les questions relatives aux statistiques requises pour les études et les évaluations.
- 9.16 La trente et unième session de la Commission de statistique se tiendra du 1er au 5 mars 2001 et la vingtième session du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination a aura lieu du 10 au 13 février 2000.

Commission de la population et du développement

- 9.17 La Commission de la population a été créée par la résolution 3 (III) du Conseil économique et social, en date du 3 octobre 1946. Son mandat initial a été défini dans la résolution 150 (VII) du Conseil, en date du 10 août 1948. À la suite de la Conférence internationale sur la population et le développement et de l'adoption du Programme d'action de la Conférence, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 49/128 du 19 décembre 1994, décidé que la Commission de la population prendrait le nom de Commission de la population et du développement, arrêté qu'elle se réunirait tous les ans, et révisé son mandat. Elle a une nouvelle fois révisé son mandat dans sa résolution 50/124 du 20 décembre 1995. Le nombre de membres de la Commission a été porté de 27 à 47, chaque membre étant élu pour un mandat de quatre ans (décision 1995/320 du Conseil, en date du 12 décembre 1995). La Commission se réunit normalement tous les ans pendant cinq jours ouvrables.
- 9.18 Conformément à son mandat révisé, la Commission est chargée des tâches suivantes : a) réaliser des études et donner des avis au Conseil sur les questions et les tendances en matière de population, l'intégration des stratégies de population et de développement, les politiques et programmes concernant la population et les

questions de développement connexes; fournir une assistance en matière de population et examiner toutes les questions ayant trait à la population et au développement au sujet desquelles les principaux organes ou les organes subsidiaires de l'ONU et des institutions spécialisées demandent un avis; b) suivre, examiner et évaluer la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux national, régional et mondial, déterminer les facteurs de réussite et d'échec et donner des avis au Conseil à ce sujet; et c) examiner les résultats des travaux de recherche et d'analyse concernant les rapports entre population et développement aux niveaux national, régional et mondial et donner des avis au Conseil à ce sujet.

Commission du développement social

- 9.19 La Commission des questions sociales a été créée en tant que commission technique du Conseil économique et social par la résolution 10 (II) du Conseil, en date du 21 juin 1946. À l'issue d'un réexamen approfondi du rôle de la Commission, le Conseil a, en vue de préciser son rôle d'organe préparatoire pour toutes les questions relatives aux politiques de développement social, décidé dans sa résolution 1139 (XLI) du 29 juillet 1966 qu'elle prendrait le nom de Commission du développement social. À l'issue du Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu en 1995, le Conseil a décidé, par sa résolution 1995/60 du 28 juillet 1995, que la Commission examinerait périodiquement les questions relatives au suivi et à l'application de la Déclaration sur le développement social et du Programme d'action de Copenhague, adoptés lors du Sommet. Il a également décidé que la Commission devrait réexaminer son mandat, ses attributions et l'étendue de sa mission, en vue de mettre au point un programme de travail pluriannuel, et devrait revoir la périodicité de ses sessions compte tenu de sa responsabilité touchant au suivi de l'application des recommandations du Sommet. Par sa résolution 1996/7, le Conseil a décidé que la Commission serait composée de 46 membres au lieu de 32, et qu'elle se réunirait une fois par an pendant huit jours ouvrables. Il a également décidé d'inviter des experts à participer aux réunions de la Commission lorsqu'elle examinerait les volets prioritaires de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. La trente-huitième session de la Commission du développement social se tiendra du 8 au 12 février 2000 et sa trente-neuvième session aura lieu en février 2001.

Commission de la condition de la femme

- 9.20 La Commission de la condition de la femme a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la résolution 11 (II) du Conseil, en date du 21 juin 1946. Le nombre de ses membres, initialement de 15, a été porté à 18 en 1951, à 21 en 1961, et à 32 en 1966. Dans sa résolution 1989/45, le Conseil a décidé que ce nombre passerait à 45 en 1990. La Commission présente au Conseil économique et social des rapports sur la promotion des droits des femmes dans les secteurs politique, économique et social, ainsi que dans le domaine de l'éducation, et lui fait des recommandations sur les problèmes relatifs aux droits des femmes qui présentent un caractère d'urgence. Elle se réunit chaque année à New York pendant 10 jours ouvrables. Des observateurs d'organismes des Nations Unies et d'organismes extérieurs au système participent à ses sessions.
- 9.21 La Commission occupe une fonction centrale dans le système des Nations Unies pour ce qui est du suivi de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et donne au Conseil des avis à ce sujet conformément à son mandat renforcé. Dans sa résolution 1996/6 du 22 juillet 1996, le Conseil l'a chargée de jouer un rôle de catalyseur pour ce qui est de l'intégration de perspectives sexospécifiques dans les politiques et les programmes, et a confirmé son mandat. La Commission fera fonction de comité préparatoire pour l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action (résolution 52/100 de l'Assemblée générale; durant cette période, sa composition ne sera pas limitée. Sa quarante-quatrième session, qui se tiendra en 2000, sera prolongée de cinq jours.
- 9.22 Conformément à la résolution 1995/29 du Conseil économique et social, la Commission a créé un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention sur

l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui se réunit en même temps qu'elle. Elle a adopté le Protocole facultatif le 12 mars 1999.

Commission du développement durable

- 9.23 La Commission du développement durable a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la décision 1993/207 du Conseil, en date du 12 février 1993. Ses fonctions sont énoncées dans la résolution 47/191 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992. Elle se compose de 53 membres élus pour un mandat de trois ans et se réunit chaque année pour une période de deux à trois semaines. Le Département lui fournit les services fonctionnels et techniques dont elle a besoin. Elle rend compte au Conseil et présente des recommandations à l'Assemblée par son intermédiaire. Elle met habituellement en place deux groupes de travail spéciaux intersessions à composition non limitée qui se réunissent une fois par an, pendant une semaine, pour examiner des questions qu'elle leur soumet.
- 9.24 À sa dix-neuvième session extraordinaire, dans sa résolution S-19/2 du 28 juin 1997, l'Assemblée générale a décidé qu'il faudrait commencer les préparatifs de la neuvième session de la Commission du développement durable, consacrée aux questions relatives à l'énergie, dès la septième session de la Commission, en 1999, et les confier à un groupe intergouvernemental à composition non limitée d'experts en matière d'énergie et de développement durable, dont les réunions se tiendraient en même temps que les réunions intersessions entre les huitième et neuvième sessions de la Commission, qui auront lieu en 2000 et 2001 respectivement.
- 9.25 Le Forum intergouvernemental sur les forêts a été créé en tant qu'organe subsidiaire de la Commission du développement durable par le Conseil économique et social, dans sa résolution 1997/65 du 25 juillet 1997, conformément à la résolution S-19/2 de l'Assemblée générale. Il se réunit chaque année pour un maximum de deux semaines et fait rapport à la Commission.
- 9.26 Conformément à la décision 1997/317 du Conseil économique et social en date du 16 décembre 1997, le Forum tiendra sa quatrième session en février-mars 2000. Sous réserve de la décision que prendra la Commission à sa huitième session en 2000, il poursuivra ses travaux en élaborant un processus intergouvernemental pour négocier de nouveaux arrangements et mécanismes ou un instrument ayant force obligatoire concernant tous les types de forêts (résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe, par. 40).

Comité des politiques du développement

- 9.27 À l'annexe I.B de sa résolution 1998/46 en date du 31 juillet 1998, relative aux mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, le Conseil économique et social a décidé de rebaptiser Comité des politiques du développement le Comité de la planification du développement, dont il avait défini le mandat dans ses résolutions 1035 (XXXVII) du 15 août 1964 et 1079 (XXXIX) du 28 juillet 1965 et dans sa décision 1995/215 du 10 février 1995; il a de nouveau confirmé le statut du Comité en tant que l'un de ses organes subsidiaires. Conformément à la résolution 1998/46, le Comité se composera de 24 experts indépendants, spécialistes du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement. Un équilibre approprié sera observé dans la répartition géographique et la représentation des deux sexes. Le Comité comprendra notamment des experts s'intéressant aux problèmes naissants et au processus multilatéral. Les experts seront nommés pour trois ans par le Secrétaire général, après consultation avec les gouvernements concernés. Les nominations seront soumises à l'approbation du Conseil économique et social. Le Comité sera chargé d'effectuer l'examen triennal de la situation des pays les moins développés et tiendra des réunions sur ce sujet tous les trois ans. Le Conseil arrêtera le programme de travail du Comité. En janvier ou février de chaque année, moment où le Conseil choisit les thèmes devant être débattus au cours de sa session de fond, il fera part au Comité des thèmes que ce dernier sera chargé d'examiner à l'occasion de sa session annuelle, qui ne devra pas dépasser cinq jours ouvrables et qui se tiendra en avril ou en mai. Le Comité soumettra son rapport au Conseil à l'occasion de sa session de fond de juillet. Entre autres sujets, le rapport indiquera les propositions concernant le programme de travail du Comité pour l'année qui suit, ces propositions devant être examinées et approuvées à la session d'organisation suivante du Conseil qui se tient

en janvier ou février. L'Assemblée générale, le Secrétaire général et les organes subsidiaires du Conseil économique et social peuvent également proposer des thèmes qui devront être examinés par le Comité. Il faudrait s'efforcer de mieux faire connaître le travail du Comité, notamment en créant un site Web sur Internet et en confiant au Bureau du Comité la tâche de présenter les résultats des débats qui ont été menés. Dans le cadre de ses fonctions, le Comité devrait, outre l'organisation des réunions officielles, s'efforcer d'en préparer efficacement les débats en organisant des réseaux de consultations officieuses. Le Secrétariat devra fournir toute l'aide nécessaire à cet effet.

Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement

- 9.28 Le Comité des ressources naturelles, organe subsidiaire du Conseil économique et social dont le mandat est défini dans l'annexe à la résolution 46/235 de l'Assemblée générale en date du 13 avril 1992, et le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, créé par le Conseil dans sa décision 1992/218 du 30 avril 1992 et dont le mandat est défini dans la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, en date du 13 avril 1992, ont été fusionnés par le Conseil en un organe d'experts dénommé Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement, dans l'annexe I (C et D) de la résolution 1998/46. Le Comité est composé de deux sous-groupes comportant chacun 12 experts choisis pour une période de quatre ans par les gouvernements et dont la nomination est soumise à l'approbation du Conseil. L'un des sous-groupes est chargé des questions liées à l'énergie et l'autre des questions relatives aux ressources en eau. Le Comité se réunit tous les deux ans pendant une période de deux semaines.

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

- 9.29 Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été créé conformément aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979. Il examine les rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention et formule des suggestions et des recommandations générales. Chaque année, il fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Depuis 1997, le Comité, qui comprend 23 membres, tient chaque année, à New York, deux sessions de 15 jours ouvrables. Avant chaque session, un groupe de travail présession se réunit pendant cinq jours.

Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies

- 9.30 Dans sa résolution 1199 (XLII) du 24 mai 1967, le Conseil économique et social a décidé que le programme d'administration publique de l'ONU serait examiné périodiquement dans le cadre d'une réunion d'experts et que le rapport de la réunion lui serait soumis pour examen. Le Secrétaire général invite quelque 20 à 25 experts à participer aux réunions à titre individuel. La quinzième réunion aura lieu en avril/mai 2000 et durera 10 jours..

Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

- 9.31 Le Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale a été créé en application de la résolution 1273 (XLIII) du Conseil économique et social, en date du 4 août 1967, et se compose de 25 experts fiscaux (dont 10 proviennent de pays développés et 15 de pays en développement) qui sont désignés par leur gouvernement mais siègent à titre individuel.
- 9.32 Le Groupe spécial d'experts fait rapport au Conseil économique et social et tient tous les deux ans, à Genève, une session de 10 jours qui porte sur la conclusion, entre pays développés et pays en développement, de conventions fiscales qui soient acceptables par les deux parties et protègent pleinement leurs intérêts fiscaux respectifs.

2. Sessions extraordinaires et processus intergouvernementaux

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action

- 9.33 Conformément aux résolutions 52/100 du 12 décembre 1997 et 52/231 du 4 juin 1998 de l'Assemblée générale, une session extraordinaire de l'Assemblée générale se tiendra du 5 au 9 juin de l'an 2000, pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme et l'application du Programme d'action, cinq ans après son adoption, et étudier les nouvelles mesures et initiatives à prendre.

Session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée en 2000 de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social

- 9.34 Par ses résolutions 50/161 du 22 décembre 1995 et 52/25 du 26 novembre 1997, l'Assemblée générale a décidé de tenir en 2000 une session extraordinaire chargée de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et d'envisager des interventions et des initiatives nouvelles.

Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur le financement du développement

- 9.35 Par sa résolution 52/179 du 18 décembre 1997, l'Assemblée générale a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée qui procédera à un examen approfondi de tous les aspects des questions de financement du développement et qui présentera des recommandations sur la forme, la portée et l'ordre du jour d'un sommet, d'une conférence internationale, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale ou d'une réunion internationale de haut niveau, où serait examinée la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental en vue de faire progresser le partenariat mondial et dont la convocation devrait intervenir au plus tard en 2001.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

- 9.36 Les ressources nécessaires pour financer les organes directeurs sont ventilées par organe au tableau 9.4 et par objet de dépense au tableau 9.5. Les explications sont fournies ci-après.

Autres dépenses de personnel

- 9.37 Dans le cadre de la préparation et du service des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, il est proposé d'ouvrir de nouveaux crédits non renouvelables, d'un montant de 372 300 dollars, pour couvrir les dépenses afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions) et aux heures supplémentaires. Ce montant se décompose comme suit :
- Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action : il est proposé un crédit de 129 100 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), équivalant à sept mois de travail pour un administrateur de classe P-3 et deux agents des services généraux (autres classes) (127 000 dollars), et au titre des heures supplémentaires pendant les périodes de pointe (2 100 dollars), afin de compléter la capacité du Secrétariat de mener des activités d'information et de coordination;
 - Session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée en 2000 de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social : il est demandé un crédit de 243 200 dollars pour couvrir les dépenses afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions), équivalant à environ sept mois de travail pour deux

administrateurs de classe P-4 et deux agents des services généraux (autres classes) afin de fournir des apports spécialisés et de renforcer les capacités de soutien du Secrétariat (233 300 dollars) et afin de couvrir les dépenses afférentes aux heures supplémentaires pendant les périodes de pointe (9 900 dollars).

Émoluments de non-fonctionnaires

- 9.38 Les ressources demandées, estimées à un montant de 142 000 dollars, doivent couvrir les honoraires des 23 membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Consultants et experts

- 9.39 Un crédit nouveau et non renouvelable d'un montant de 307 900 dollars sera nécessaire pour couvrir les dépenses afférentes aux services de consultants chargés d'apporter des compétences techniques dont le Département ne dispose pas. Ce montant se répartit comme suit :
- a) Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing. Consultants chargés d'entreprendre des études et de préparer des documents de synthèse et de promotion (39 700 dollars) et un groupe d'experts ad hoc chargé d'examiner les études et les documents qui seront soumis à la session extraordinaire (39 700 dollars);
 - b) Session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée en 2000 de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social. Des consultants seront chargés de préparer six études portant sur les thèmes prioritaires de la session extraordinaire et d'intervenir en tant que conseillers techniques dans la réunion du groupe d'experts ad hoc chargé d'étudier ces études (119 200 dollars) et un groupe d'experts ad hoc sera chargé d'examiner les thèmes prioritaires avant soumission à la session extraordinaire (49 700 dollars);
 - c) Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur le financement du développement. Services de consultants pour l'établissement des études et analyses spécialisées nécessaires pour étayer les travaux du Groupe (59 600 dollars).

Voyages

- 9.40 Les ressources prévues (2 961 800 dollars) correspondent aux frais de voyage suivants :
- a) *Déplacement de membres, représentants et experts*
 - i) Commission de statistique (trente et unième session) et son groupe de travail (vingtième session) : 58 400 dollars;
 - ii) Commission sur la population et le développement (2 sessions annuelles) : 94 300 dollars;
 - iii) Commission du développement social (2 sessions annuelles) : 157 300 dollars;
 - iv) Commission de la condition de la femme (2 sessions annuelles) : 183 500 dollars;
 - v) Commission du développement durable (2 sessions annuelles de la Commission, 2 réunions du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée et 2 sessions de l'Équipe spéciale interorganisations sur les forêts) : 837 500 dollars;
 - vi) Comité des politiques de développement (2 sessions annuelles) : 292 400 dollars pour frais de voyage et indemnité journalière de subsistance;
 - vii) Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement (1 session biennale) : 164 400 dollars de frais de voyage et d'indemnité journalière de subsistance;
 - viii) Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes : 755 500 dollars de frais de déplacement et d'indemnité journalière de subsistance des 23 membres du Comité, ainsi que frais de déplacement et indemnité de subsistance des membres du Comité et du Président du Comité et de son représentant lorsqu'ils participent à des réunions d'autres organismes des Nations Unies oeuvrant dans le domaine des droits de la femme, ainsi qu'à des réunions d'organes

créés en vertu d'instruments internationaux traitant des droits de la personne humaine. Le montant de 897 500 dollars indiqué au tableau 9.4 comprend 142 000 dollars de versements d'honoraires aux membres du Comité (voir ci-dessus). La réduction de 133 700 dollars qui ressort de ce tableau est due au fait qu'un ancien crédit non renouvelable est devenu sans objet;

- ix) Réunion d'experts sur le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies : 147 900 dollars de frais de voyage et indemnité journalière de subsistance des experts appelés à participer à la quinzième réunion en 2000;
 - x) Groupe d'experts ad hoc sur la coopération internationale en matière fiscale : 136 900 dollars de frais de voyage et d'indemnité journalière de subsistance pour les experts appelés à participer à la dixième réunion, à Genève, en 2001;
- b) *Voyages du personnel*
- i) Suite donnée à la quatrième Conférence sur les femmes et application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action : voyages des membres du personnel dans différents pays pour assister à des séances d'information et autres réunions, et participer à d'autres activités en rapport avec la session extraordinaire (34 400 dollars);
 - ii) Session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée en 2000 de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social : voyage des membres du personnel dans différents pays pour assister à des séances d'information et autres réunions, et participer à d'autres activités connexes avant et après la session extraordinaire (99 300 dollars).

Services contractuels

- 9.41 Un crédit nouveau et non renouvelable de 59 900 dollars est demandé pour la production contractuelle de publications concernant la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à l'application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action (40 000 dollars) et la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée en 2000 de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social (19 900 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- 9.42 Un crédit nouveau et non renouvelable de 20 000 dollars doit couvrir les frais de représentation et autres dépenses diverses prévues au titre de la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à l'application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action (5 000 dollars) et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée en 2000 de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social (15 000 dollars).

B. Direction exécutive et administration

Tableau 9.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	4 963,4	3 691,3	(821,5)	(22,2)	2 869,8	186,4	3 056,2
Autres dépenses de personnel	–	193,4	–	–	193,4	9,4	202,8
Consultants et experts	–	–	151,2	–	151,2	7,4	158,6
Voyages	141,5	271,8	364,4	134,0	636,2	30,9	667,1

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Frais généraux de fonctionnement	5,8	–	–	–	–	–	–
Fournitures et accessoires	2,1	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	35,8	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	399,0	399,0	–	–	399,0	–	399,0
Total	5 547,6	4 555,5	(305,9)	(6,7)	4 249,6	234,1	4 483,7

Tableau 9.7

Postes nécessaires

Direction exécutive et administrative

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	2	–	–	–	–	3	2
P-4/3	4	3	–	–	–	–	4	3
Total	10	8	–	–	–	–	10	8
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	9	6	–	–	–	–	9	6
Total	9	6	–	–	–	–	9	6
Total général	19	14	–	–	–	–	19	14

Bureau du Secrétaire général adjoint

- 9.43 Le Secrétaire général adjoint assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble du Département dans le cadre de l'exécution de son mandat et de son programme de travail approuvé. Le Secrétaire général adjoint est en outre coordonnateur du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Le Secrétaire général adjoint est assisté d'un Sous-Secrétaire à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, et de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, qui a rang de sous-secrétaire général. Les besoins en personnel du Bureau de la Conseillère spéciale figurent au sous-programme 2, Parité entre les sexes et promotion de la femme. Le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations seconde le Secrétaire général adjoint en apportant un appui technique au Conseil économique et social et en supervisant la coordination générale des activités de coopération économique. Il exerce en outre les fonctions de secrétaire du Comité administratif de coordination et celles de président du Comité d'organisation et à ce titre il fait rapport au Secrétaire général. Un des aspects essentiels du rôle du Sous-Secrétaire général est de renforcer l'interaction entre le Conseil économique et social et le Comité administratif de coordination. Les hauts fonctionnaires du Département assureront l'intégration réelle des capacités de coopération normative, analytique et technique, afin de maximiser la complémentarité et les effets de synergie au sein des unités administratives du Département.

- 9.44 Le Bureau du Secrétaire général adjoint secondera et conseillera le Secrétaire général adjoint et, selon que de besoin, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, en ce qui concerne la planification, la coordination, la gestion et l'évaluation du programme de travail du Département.

Affaires interorganisations

- 9.45 Dans le cadre de son programme de réformes, le Secrétaire général a décidé qu'il fallait porter un plus grand soutien au Comité administratif de coordination et intensifier l'échange d'informations et les consultations à travers l'ensemble du système des Nations Unies en créant un Bureau des affaires interorganisations. Ce bureau est supervisé par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, qui, en sa qualité de Secrétaire du Comité administratif de coordination et de Président du Comité d'organisation, fait rapport au Secrétaire général. L'essentiel des effectifs du Bureau est constitué de personnel détaché d'organisations membres. Il est toutefois demandé des ressources non affectées à des postes (consultants et voyages), comme il est expliqué aux paragraphes 9.53 et 9.54 ci-après.
- 9.46 En apportant au Comité administratif de coordination un soutien renforcé et résolu, le Bureau a assumé un certain nombre de fonctions de soutien au Comité, précédemment exercées par le Cabinet du Secrétaire général et par l'ancienne Division de la coordination des politiques et des affaires interorganisations désormais appelée Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, qui relève du Département des affaires économiques et sociales. Outre qu'il regroupe des responsabilités à l'égard du Comité administratif de coordination, le Bureau s'est vu assigner des fonctions nouvelles et élargies de soutien au Comité et à ses organes subsidiaires. Il existe cinq comités qui font directement rapport au Comité administratif de coordination : le Comité d'organisation, le Comité consultatif pour les questions administratives, le Comité consultatif sur le Programme et les questions opérationnelles, le Comité interorganisations sur le développement durable et le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité des sexes.
- 9.47 Le Bureau des affaires interorganisations a donc pour principal objet de contribuer au renforcement général de la coopération et de la coordination entre organisations. À cet effet, le Bureau fournira au Comité administratif de coordination la capacité de soutien technique dont il a besoin pour poursuivre une action pragmatique, prospective et ciblée qui réponde aux besoins des organes intergouvernementaux. Pour ce faire, il se fondera plus systématiquement sur les travaux de toutes les organisations du système et des organes subsidiaires du Comité administratif de coordination, de sorte que ses décisions puissent s'inscrire dans la ligne de leurs programmes et de leurs problèmes opérationnels et les influencer, et que la capacité du système soit totalement et efficacement mobilisée pour aider les organes intergouvernementaux à prendre des décisions et pour garantir le suivi intégral de celles-ci.
- 9.48 Le Bureau s'emploiera en outre à renforcer le processus consultatif entre le Secrétaire général et les membres du Comité administratif de coordination, et contribuera à faciliter les flux d'information et un dialogue continu entre les chefs de secrétariat. Il sera de la sorte plus facile pour ces derniers de tenir en temps utile des consultations lorsque des initiatives nouvelles sont envisagées ou qu'il faut mettre au point des réponses globales et complémentaires face à l'émergence d'événements majeurs sur la scène internationale. La collecte et l'échange d'informations concernant la programmation et la planification stratégiques des activités du Comité seront facilitées par la création et l'actualisation d'une série de bases de données et de sites Web. Il est prévu de mettre en place un centre d'échanges d'idées et d'informations sur les faits intéressant le système, afin d'éviter la duplication des efforts et de garantir les synergies.

Produits

- 9.49 Au cours de la période biennale 2000-2001, les produits suivants seront fournis :
- a) *Coordination et liaison interorganisations*

- i) Services fonctionnels et techniques nécessaires pour les réunions. (Le Comité administratif de coordination tient deux sessions annuelles de deux jours chacune, la première au début de l'année au siège de l'une des organisations membres et l'autre en automne au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il peut en outre convoquer des sessions extraordinaires, sur demande, ou convoquer des réunions intersessions sous forme de téléconférences/vidéoconférences pour aborder des problèmes particuliers exigeant une attention prioritaire. Le Comité d'organisation se réunit avant et après les réunions du Comité administratif de coordination.);
 - a. Comité administratif de coordination (deux sessions par an, trois réunions par session);
 - b. Comité d'organisation (quatre sessions par an, huit réunions par session);
 - c. Comité interorganisations du développement durable (deux sessions par an, quatre réunions par session);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Conseil économique et social : rapport annuel du Comité administratif de coordination (2); rapport du Comité administratif de coordination sur les programmes et ressources des organismes des Nations Unies pour l'exercice biennal; aspects interorganisations sur le suivi du problème de l'an 2000; suite des problèmes concernant la réforme à l'échelle du système;
- b) *Autres apports fonctionnels*
- i) Documentation technique. Facilitation de l'Executive Information Network; maintien de la page du site Web de l'Organisation des Nations Unies qui s'adresse aux entreprises; et actualisation et maintien de l'Executive Information Service, ainsi que du site Web du Comité administratif de coordination;
 - ii) Publications en série. Annuaire des hauts fonctionnaires des organismes des Nations Unies.

Ressources nécessaires

Postes

- 9.50 Le montant prévu, qui est de 2 869 800 dollars, en diminution de 821 500 dollars par rapport au chiffre précédent, doit permettre de couvrir les dépenses afférentes aux postes figurant au tableau 9.7. Cette croissance négative des ressources s'explique par le redéploiement d'un poste P-5, d'un poste P-4 et de trois postes des services généraux dans des divisions fonctionnelles au sein du Département des affaires économiques et sociales. La création d'un service central de coordination de la coopération technique, auquel avaient été affectés, pour la période biennale 1998-1999, les postes que l'on propose de redéployer, a été un arrangement transitoire nécessaire, dans la période qui a suivi immédiatement la fusion des trois départements économiques et sociaux, le but étant de superviser la mise en place d'un système plus décentralisé de gestion des projets de coopération technique, chaque division étant directement responsable de leur exécution. Actuellement, le processus de décentralisation ayant été mené à terme, ce service a été remplacé par une équipe spéciale interdépartements, au niveau de direction de division, étayée par l'unité administrative chargée de la coopération technique, le Sous-Secrétaire général à la coordination et aux affaires interorganisations étant chargé de la supervision centrale et des orientations de fond.
- 9.51 Comme il est indiqué ci-dessus, le Bureau des affaires interorganisations, qui figure à la présente sous-section pour des raisons de présentation, est composé de personnel financé sur un prêt non remboursable consenti par les organisations membres du Comité administratif de coordination, soit sur une base permanente, soit pour effectuer des tâches spécifiques. Les arrangements actuellement en vigueur au sein du Secrétariat prévoient, pendant la période biennale, l'affectation au Bureau d'un poste de niveau directeur provenant du Cabinet du Secrétaire général, et d'un poste P-5 et d'un poste des services généraux (1re classe) provenant de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination.

Autres dépenses de personnel

- 9.52 Un montant de 193 400 dollars devrait couvrir les dépenses afférentes à 24 mois de travail de personnel temporaire, en vue de la coordination des activités de coopération technique du Département.

Consultants et experts

- 9.53 Un nouveau montant de 151 200 dollars sera nécessaire pour couvrir les dépenses afférentes à des services consultatifs apporteurs de compétences spécialisées dont le Secrétariat ne dispose pas sur certains problèmes émergents touchant à plusieurs domaines, qui relèvent de la responsabilité du Département, pour aider à établir la documentation spécialisée du Comité administratif de coordination ainsi qu'à pourvoir à ses besoins d'ordre informatique.

Voyages

- 9.54 Un montant prévu de 636 200 dollars, en augmentation de 364 400 dollars, permettra de couvrir les dépenses suivantes : a) voyages du Secrétaire général adjoint, du Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations et de ses proches collaborateurs pour se rendre à des réunions d'organes des Nations Unies, à des consultations avec des gouvernements, des organisations et institutions intergouvernementales et non gouvernementales, et avec des institutions spécialisées et pour effectuer des missions de représentation pour le compte du Secrétaire général (219 700 dollars); b) frais de voyage, prévus pour la première fois, concernant l'organisation de réunions de personnalités et d'experts éminents, qui se tiendront dans le contexte des sessions de la Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et ses organes subsidiaires, et seront consacrées à des problèmes les intéressant, notamment la réunion de haut niveau sur la reprise du dialogue visant à renforcer la coopération technique internationale en faveur du développement par le biais de partenariat. On estime qu'il faudra organiser huit réunions, deux par année de la période biennale pour l'Assemblée générale, et deux par année de la période biennale pour le Conseil et ses organes subsidiaires (248 000 dollars); et c) frais de voyage des membres du personnel appelés à assurer le service des réunions du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires à Genève et à y participer, et frais correspondant à des missions de liaison et de coordination avec les institutions spécialisées (168 500 dollars).

Subventions et contributions

- 9.55 Les besoins prévus (399 000 dollars), correspondant au maintien des programmes, ont trait à la continuation de la contribution de l'Organisation des Nations Unies au financement des activités du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales.

C. Programme de travail

Tableau 9.8

Prévisions de dépenses, par sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Sous-programme	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	10 661,0	8 046,9	271,4	3,3	8 318,3	520,6	8 838,9
2. Parité entre les sexes et promotion de la femme	4 393,5	7 434,4	157,2	2,1	7 591,6	486,0	8 077,6
3. Politiques sociales et développement social	13 405,9	12 391,7	128,0	1,0	12 519,7	775,7	13 295,4
4. Développement durable	15 523,5	11 374,9	454,3	3,9	11 829,2	745,7	12 574,9
5. Statistiques	23 341,3	22 977,1	(67,4)	(0,2)	22 909,7	1 400,0	24 309,7
6. Population	7 041,9	8 071,6	228,3	2,8	8 299,9	531,1	8 831,0
7. Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial	8 408,0	9 840,3	105,5	1,0	9 945,8	632,2	10 578,0
8. Administration publique, financement et développement	10 748,9	9 874,2	(480,3)	(4,8)	9 393,9	574,4	9 968,3
9. Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique	3 557,4	1 561,6	(1 561,6)	(100,0)	—	—	—
Total	97 081,4	91 572,7	(764,6)	(0,8)	90 808,1	5 665,7	96 473,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	6 305,8	3 578,1	ii) Des activités extrabudgétaires	3 907,2
Total a)	6 305,8	3 578,1		3 907,2
			b) Activités de fond :	
	117,6	629,4	Fonds d'affectation spéciale pour le suivi du Sommet mondial pour le développement social	477,7
	2 683,8	4 317,8	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer les travaux de la Commission du développement durable	2 289,2
	198,5	294,9	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'étude du fonctionnement des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies	–
	163,6	521,1	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille	–
	107,2	162,2	Fonds des Nations Unies pour la jeunesse	–
	54,1	–	Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement	–
	780,9	3 057,5	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés	2 566,3
	5 957,8	4 613,8	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le proces-sus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	–
			Fonds spécial de contributions volontaires pour aider les pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés, à participer au processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	–
	572,7	494,5	Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	–
	718,4	1 715,8	Fonds d'affectation spéciale pour la recherche économique et sociale internationale	1 165,8
	269,9	360,5	Fonds d'affectation spéciale pour la planification du développement et les projections en matière de développement	–
	227,9	647,1	Fonds d'affectation pour le projet de comparaison internationale	–
	5,8	14,6	FNUAP	–
	5 836,7	3 892,9		–
Total b)	17 694,9	20 722,1		6 499,0
			c) Projets opérationnels :	
	77 482,0	149 000,0	PNUD	165 000,0
	8 555,0	8 000,0	FNUAP	4 000,0
	49 263,0	47 000,0	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	32 250,0
Total c)	135 300,0	204 000,0		201 250,0
Total a), b) et c)	159 300,7	228 300,2		211 656,2
Total 1) et 2)	256 382,1	319 872,9		308 130,0

Tableau 9.9

Postes nécessaires
Programme de travail

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	8	8	–	–	1	–	9	8
D-1	28	28	–	–	4	6	32	34
P-5	54	55	–	–	10	4	64	59
P-4/3	137	138	–	–	8	2	145	140
P-2/1	38	38	–	–	5	5	43	43
Total	266	268	–	–	28	17	294	285
Agents des services généraux								
1re classe	30	30	–	–	1	1	31	31
Autres classes	178	180	–	–	11	5	189	185
Total	208	210	–	–	12	6	220	216
Total général	474	478	–	–	40	23	514	501

Sous-programme 1
Appui au Conseil économique et social et coordination

Tableau 9.10

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	10 170,6	7 702,3	221,8	2,8	7 924,1	505,3	8 429,4
Consultants et experts	52,7	116,8	19,8	16,9	136,6	6,6	143,2
Voyages	271,5	125,9	29,8	23,6	155,7	7,6	163,3
Services contractuels	85,3	21,0	–	–	21,0	1,1	22,1
Subventions et contributions	80,9	80,9	–	–	80,9	–	80,9
Total	10 661,0	8 046,9	271,4	3,3	8 318,3	520,6	8 838,9

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	-	-	a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
			ii) Des activités extrabudgétaires	-
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'étude du fonctionnement des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies	-
	198,5	294,9		
Total	198,5	294,9		-
Total 1) et 2)	10 859,5	8 341,8		8 838,9

Tableau 9.11

Postes nécessaires

Sous-programme : Appui au Conseil économique et social et coordination

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	3	3	-	-	-	-	3	3
P-5	6	6	-	-	-	-	6	6
P-4/3	12	12	-	-	-	-	12	12
P-2/1	3	3	-	-	-	-	3	3
Total	25	25	-	-	-	-	25	25
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	-	-	-	-	1	1
Autres classes	16	18	-	-	-	-	16	18
Total	17	19	-	-	-	-	17	19
Total général	42	44	-	-	-	-	42	44

9.56 Ce sous-programme sera mis en oeuvre par la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination. Au cours de l'exercice biennal, la Division sera principalement chargée de fournir un appui fonctionnel efficace au Conseil économique et social, concernant en particulier le débat de haut niveau, les débats consacrés aux questions de coordination et aux activités opérationnelles et le débat général du Conseil; à l'Assemblée générale, en particulier la Deuxième Commission; aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil dans les domaines économique et social et au Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales. Dans cette optique, le sous-programme mettra l'accent sur les activités suivantes :

- a) Pour ce qui est du Conseil économique et social, la Division continuera surtout à aider le Conseil à s'acquitter plus efficacement de ses responsabilités concernant i) la définition de principes directeurs à l'échelle du système, notamment par le biais de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies et autres manifestations spéciales en étroite coopération avec les organismes du système, y compris les institutions de Bretton Woods, et ii) la supervision et la coordination des organes subsidiaires, notamment par l'établissement de rapports

de synthèse sur les résultats des travaux des commissions techniques du Conseil dans le but de mieux harmoniser l'ordre du jour et le programme de travail de ces instances. S'agissant de l'Assemblée générale, les travaux seront axés sur le suivi de l'Agenda pour le développement, en particulier par la reprise du dialogue relatif au renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat et sur la coordination des activités relatives à la mise en oeuvre des déclarations, stratégies et programmes d'action adoptés lors des grandes conférences des Nations Unies consacrées aux domaines économique et social. Par ailleurs, la Division continuera d'appuyer le processus intergouvernemental de restructuration et de revitalisation de l'ONU dans les secteurs économique, social et dans les domaines connexes;

- b) Dans le domaine de la coopération pour le développement, un bilan général de l'exécution des activités opérationnelles du système des Nations Unies sera établi à l'intention du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, conformément aux mandats définis lors des processus d'examen triennal d'ensemble des politiques de 1995 et 1998 et aux dispositions d'autres résolutions pertinentes sur la réforme de la coopération pour le développement à l'ONU. La Division s'attachera à fixer des directives et des normes communes pour tous les organismes des Nations Unies afin d'aider ceux-ci à mieux appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée et du Conseil et procédera à des études d'impact à l'échelle du système qui porteront à la fois sur les aspects analytiques et normatifs et la tendance d'évolution des activités opérationnelles menées par le système des Nations Unies dans les domaines économique et social. Tous les enseignements tirés de cet exercice seront mis à profit pour renforcer les rôles de supervision et de direction de l'Assemblée générale et du Conseil. On fera également bénéficier les divers acteurs du développement de l'expérience acquise afin qu'ils s'en inspirent pour formuler des politiques et des programmes novateurs et que le dialogue sur la coopération pour le développement soit enrichi de ces données nouvelles;
- c) Toujours dans le domaine de la coopération pour le développement, le programme s'attachera principalement à créer des liens fonctionnels entre le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et le système des Nations Unies par le biais du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations et du Groupe des Nations Unies pour le développement. On procédera également à une étude et une évaluation approfondies des activités opérationnelles dans plusieurs domaines thématiques tout en examinant si les changements préconisés par le processus intergouvernemental et par le Secrétaire général ont pu se concrétiser dans l'ensemble. Les résultats obtenus par le système des Nations Unies seront suivis selon le schéma directeur établi conformément aux directives de l'Assemblée générale. Des recommandations seront soumises aux organes compétents dans le but d'affiner les modalités de financement des activités opérationnelles;
- d) Afin de renforcer les moyens dont dispose le Conseil pour la coordination à l'échelle du système, un appui sera également fourni au resserrement des liens entre le Conseil et le Comité administratif de coordination ainsi que les organes directeurs d'autres organismes du système. À cet égard, le Conseil recevra l'aide nécessaire pour procéder à des débats généraux à caractère plus thématique auxquels participeront les chefs de secrétariat des organismes membres du Comité administratif de coordination et pour lesquels seront établis les rapports d'orientation nécessaires en étroite collaboration avec les organismes et institutions spécialisés compétents;
- e) La Division coopérera avec le Bureau des affaires interorganisations et les organismes du système dans l'exercice des fonctions revenant à ces organes pour tout ce qui a trait aux services fonctionnels et techniques à fournir au Comité administratif de coordination, et ce afin de promouvoir une collaboration et une coordination interorganisations efficace au niveau des politiques et des programmes qui portera sur des problèmes et des thèmes ponctuels choisis en fonction des recommandations et des directives des organes intergouvernementaux centraux. À cet effet, la Division assumera les fonctions de centre de liaison fonctionnel de l'ONU pour un large éventail de questions de coordination à l'échelle du système et représentera l'ONU dans les organes subsidiaires pertinents du Comité de coordination. De même, la Division appuiera les liens de coopération que le Département entretient avec les

organismes intergouvernementaux et régionaux pour tout ce qui a trait au développement économique et social;

- f) La Division aura également la tâche importante de fournir des services techniques de secrétariat au nouveau Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales, l'objectif étant d'identifier et d'analyser les questions de politique générale qui revêtent un caractère stratégique pour tous les organismes et de gérer et administrer un Compte pour le développement, notamment en identifiant et en évaluant les projets concrets proposés par les diverses instances du Comité, en assurant leur suivi et en faisant rapport sur leur exécution.

- 9.57 Le sous-programme visera à renforcer l'appui fonctionnel apporté au Comité chargé des organisations non gouvernementales, et en particulier à l'aider à faire ses recommandations pour l'octroi du statut consultatif étant donné que le nombre de demandes d'admission émanant d'organisations non gouvernementales a beaucoup augmenté. Cet objectif sera poursuivi grâce à des programmes de coordination et d'information visant à encourager les ONG à se regrouper en réseaux et en coalitions afin d'assurer leur contribution technique aux travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires et au suivi des conférences mondiales, de sorte que l'on puisse bénéficier des données spécialisées et de l'expertise des ONG et fournir en retour l'effort de formation et de renforcement des capacités nécessaire. Le sous-programme permettra aussi de promouvoir de nouvelles formes de participation des membres de la société civile aux processus intergouvernementaux, comme les réunions-débats, les tables rondes et les débats de haut niveau.

Réalisations escomptées

- 9.58 Le sous-programme devrait permettre d'obtenir les résultats suivants : a) renforcement du rôle du Conseil économique et social pour tout ce qui a trait à l'orientation générale et à la coordination des travaux du système des Nations Unies dans les domaines économique et social et nette amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale, en particulier de sa Deuxième Commission et, le cas échéant, de sa Troisième Commission; b) meilleure coordination des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies et accroissement de leur impact au niveau national; c) resserrement des liens entre le Conseil économique et social et le Comité administratif de coordination ainsi que les organes directeurs d'autres organismes du système; d) instauration d'une collaboration et d'une coordination efficaces au niveau des politiques et des programmes entre les organismes du système des Nations Unies et renforcement de la coordination à l'échelle du système autour de problèmes et de thèmes ponctuels choisis en fonction des recommandations et des directives des organes intergouvernementaux centraux; e) accélération des progrès réalisés en vue de plus de cohérence et de complémentarité dans les travaux normatifs et les travaux directifs exécutés dans le domaine du développement; et f) intensification de l'appui fonctionnel apporté au Comité chargé des organisations non gouvernementales et aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.

- 9.59 Les produits ou services programmés pour l'exercice biennal 2000-2001 sont les suivants :

- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts*

- i) Assemblée générale

- a. Services fonctionnels. Environ 40 séances plénières de l'Assemblée générale; 50 séances de la Deuxième Commission; 10 séances de l'Assemblée générale consacrées à des questions relatives à la Conférence d'annonces de contributions; 70 séances de consultations officieuses de la Deuxième Commission; 30 réunions et séances de consultations officieuses des groupes de travail spéciaux de l'Assemblée générale, et des reprises de session; et 60 réunions-débats, réunions d'information à caractère non officiel et autres manifestations spéciales faisant intervenir les départements concernés du Secrétariat de l'ONU, les organismes du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods et les organisations de la société civile, qui permettent d'enrichir les débats menés

- à l'Assemblée générale, et en particulier à la Deuxième et à la Troisième Commission, autour de questions intéressant l'ensemble du système;
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur la reprise du dialogue relatif au renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat, sur la suite donnée à l'Agenda pour le développement, sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration des Nations Unies sur la coopération économique internationale et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (2) et sur la restructuration et la revitalisation du système des Nations Unies dans les secteurs économique et social et dans les domaines connexes (2); rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, contenant des recommandations sur les mesures à prendre;
- ii) Conseil économique et social
 - a. Services fonctionnels. Sessions d'organisation : 24 séances; sessions de fond : 190 séances plénières et séances de consultations officieuses; reprise des sessions : 20 séances; sessions extraordinaires : 24 séances plénières et séances de consultations officieuses; organisation et appui pour les séances d'information à caractère non officiel, les réunions-débats et autres manifestations spéciales tenues en marge des débats au Conseil qui font intervenir des départements du Secrétariat de l'ONU, des organismes du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, et des organisations de la société civile;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur des thèmes particuliers intéressant tous les organismes du système qui seront soumis au débat de haut niveau (2) et au débat du Conseil consacré aux questions de coordination (2); rapports sur la suite donnée aux débats du Conseil économique et social consacrés aux questions de coordination en 1999 et en 2000, qui seront présentés au débat général (2); rapport du Secrétaire général sur les activités opérationnelles, y compris les progrès réalisés dans l'application des résolutions de l'Assemblée générale résultant de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies effectué par l'Assemblée à sa cinquante-troisième session;
 - iii) Comité chargé des organisations non gouvernementales
 - a. Services fonctionnels. Séances du Comité (60) et séances de reprise de session (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports : nouvelles demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social reçues d'organisations non gouvernementales (2); application de la décision 1996/302 du Conseil concernant les nouvelles demandes d'admission émanant d'organisations inscrites sur la Liste aux fins des travaux de la Commission du développement durable (2); Comité chargé des organisations non gouvernementales (2) et activités des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil (2); demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif par l'intermédiaire du Secrétaire général, conformément à la résolution 1996/31 du Conseil (2); et notes du Secrétaire général récapitulant toutes les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil (2);
- b) *Autres activités opérationnelles*
 - i) Manifestations spéciales
 - a. Assemblée générale. Organisation de réunions-débats avec des délégations de la Deuxième et de la Troisième Commission, d'échanges interactifs et de discours-programmes avec la participation active du Secrétariat, de représentants des organismes concernés et

- d'experts (tous les ans);
- b. Conseil économique et social. Organisation de réunions-débats et d'échanges interactifs avec la participation d'experts d'organisations non gouvernementales et de représentants des milieux d'affaires et des milieux universitaires, le cas échéant, conformément au Règlement intérieur du Conseil et en parallèle à ses séances officielles;
- ii) Publications en série. Liste récapitulative des produits dont la consommation ou la vente a été interdite ou strictement réglementée ou qui ont été retirés du marché ou n'ont pas été approuvés par les gouvernements; impact des activités opérationnelles;
- iii) Supports techniques à l'intention des utilisateurs externes. Mise à jour et gestion de la page d'accueil sur Internet de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations*. Les activités ci-après ont pour principal objectif de promouvoir la concertation interorganisations et intergouvernementale pour les activités menées dans les domaines économique et social afin de multiplier les synergies à l'échelle du système au profit de partenariats et de collaborations :
 - i) Envoi de représentants de l'ONU et fourniture d'un appui fonctionnel aux séances du Comité administratif de coordination et de son Comité d'organisation, du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations, de son groupe de travail sur le réseau de coordonnateurs résidents et d'autres équipes spéciales sur l'évaluation et le suivi des directives intergouvernementales; coordination des contributions interorganisations aux rapports sur les activités à l'échelle du système sur la mise en oeuvre des dispositions de la charte relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies; organisation et appui pour les séances d'information et les réunions-débats avec la participation de représentants du système des Nations Unies et des organisations de la société civile;
 - ii) Participation, au nom du Département des affaires économiques et sociales, au Groupe des Nations Unies pour le développement et aux sous-comités connexes; réunions et autres activités du Groupe d'appui au Groupe des Nations Unies pour le développement, plus diverses autres réunions, notamment celles de ses sous-groupes chargés, respectivement, des politiques et procédures de programmation, de l'exécution des programmes, du projet «locaux et services communs», du personnel et de la formation, des questions relatives aux coordonnateurs résidents, de l'égalité entre les sexes et du droit au développement et à l'information;
 - iii) Responsabilités en tant que centre de coordination : Décennie mondiale du développement culturel; célébration des années et anniversaires; lutte contre la faim, sécurité alimentaire et nutrition; VIH/sida; paludisme et maladies diarrhéiques, en particulier le choléra; tabac et santé; et contrôle des drogues;
 - iv) Coopération et liaison, si besoin est avec l'OUA, l'OEA, la Ligue des États arabes, la CARICOM, l'Organisation de coopération économique, l'Agence de coopération culturelle et technique et l'OCDE pour tout ce qui a trait au développement économique et social; contribution aux activités liées à la lutte contre la faim, à l'alimentation et à la nutrition, et liaison avec le PAM pour ce qui a trait aux questions alimentaires et coopération avec les organisations intergouvernementales, non gouvernementales et régionales sur les questions relevant des domaines économique et social;
 - v) Coopération entre l'ONU et les organisations non gouvernementales dans le but de forger des liens entre la communauté des ONG et le système des Nations Unies en renforçant l'aide mutuelle au niveau des échanges d'informations et des activités de soutien et en mettant en place un réseau électronique et une base de données exhaustive pour faciliter l'utilisation des informations et des

conseils fournis par les ONG chaque fois que cela est possible dans le cadre des travaux du Secrétariat de l'ONU.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 9.60 Les ressources prévues (7 924 100 dollars), qui font apparaître une augmentation de 221 800 dollars, devraient permettre de financer les postes mentionnés au tableau 9.11 ci-dessus. Cette hausse est due au redéploiement interne de deux postes d'agent des services généraux (autres classes) à partir des ressources prévues pour la coordination de la coopération technique, lesquels figuraient précédemment sous la rubrique relative à la direction exécutive et à l'administration.

Consultants et experts

- 9.61 Le montant prévu (136 600 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 19 800 dollars, doit permettre de rémunérer : les services d'experts spécialisés dont ne dispose pas le Département mais dont il a besoin pour définir les questions de politique générale à l'examen par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, s'agissant en particulier des divers processus de concertation de haut niveau (19 800 dollars); les services de consultants spécialisés chargés de recueillir des données pour la Liste récapitulative des produits dont la consommation ou la vente a été interdite ou strictement réglementée ou ont été retirés du marché ou n'ont pas été approuvés par le gouvernement (20 000 dollars); les services d'experts chargés d'aider la Division à effectuer diverses tâches liées aux activités opérationnelles découlant de résolutions de l'Assemblée et du Conseil, et notamment à fixer des directives opérationnelles pour leur mise en oeuvre (96 800 dollars). L'augmentation de 19 800 dollars permettra de recruter d'autres experts pour l'exercice d'examen des activités opérationnelles que doivent effectuer l'Assemblée et le Conseil.

Voyages

- 9.62 Le montant prévu à cette rubrique (155 700 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 29 800 dollars, doit permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires chargés de l'appui fonctionnel des séances que le Conseil économique et social tient à Genève (58 000 dollars); les frais de représentation et les services d'appui technique au profit des organes subsidiaires du Comité administratif de coordination, y compris son Comité d'organisation, du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations et de son groupe de travail sur le réseau de coordonnateurs résidents et d'autres réunions interorganisations organisées, si besoin est, pour engager des consultations avec les organes et les institutions de l'ONU sur des questions inscrites au programme de travail et des services fonctionnels et techniques pour des réunions pertinentes de l'ONU ou du système des Nations Unies (30 000 dollars); les dépenses relatives aux missions d'évaluation sur le terrain permettant de s'assurer de l'application des directives politiques ou d'évaluer les activités de coopération technique (57 000 dollars); et le coût des consultations avec les bureaux de liaison des ONG afin de renforcer la coopération avec les partenaires s'intéressant aux problèmes dont s'occupent les ONG et de participer à un atelier de formation à l'appui des travaux de la Division (10 700 dollars). La hausse de 29 800 dollars est due aux frais de voyage supplémentaires qu'entraînent les travaux relatifs à l'examen triennal des activités de coopération technique.

Services contractuels

- 9.63 Un montant de 21 000 dollars (inchangé) est prévu pour couvrir le coût de production de publications inscrites au programme de travail de la Division.

Subventions et contributions

- 9.64 Le montant prévu (80 900 dollars, inchangé) correspond à la contribution de l'Organisation au Sous-Comité de la nutrition du Comité administratif de coordination, conformément aux dispositions de la résolution 2107 (LXIII) du Conseil économique et social, en date du 3 août 1977.

Sous-programme 2 Parité entre les sexes et promotion de la femme

Tableau 9.12

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
Postes	4 017,9	6 976,0	153,1	2,1	7 129,1	463,5	7 592,6
Consultants et experts	234,5	253,7	–	–	253,7	12,4	266,1
Voyages	127,6	161,7	5,8	3,5	167,5	8,1	175,6
Services contractuels	13,5	39,8	(1,7)	(4,2)	38,1	1,8	39,9
Dépenses de représentation	–	3,2	–	–	3,2	0,2	3,4
Total	4 393,5	7 434,4	157,2	2,1	7 591,6	486,0	8 077,6

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
	718,4	1 715,8	Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	1 165,8
			c) Projets opérationnels :	
	–	–	PNUD	3 000,0
	–	–	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	750,0
Total	718,4	1 715,8		4 915,8
Total 1) et 2)	5 111,9	9 150,2		12 993,4

Tableau 9.13

Postes nécessaires
Sous-programme : Parité entre les sexes et promotion de la femme

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>	
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	2	2	–	–	1	1	3	3
P-5	5	5	–	–	–	–	5	5
P-4/3	10	10	–	–	1	–	11	10
P-2/1	4	5	–	–	–	–	4	5
Total	23	24	–	–	2	1	25	25
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	–	–	–	–	1	1	1	1
Autres classes	15	15	–	–	1	1	16	16
Total	15	15	–	–	2	2	17	17
Total général	38	39	–	–	4	3	42	42

- 9.65 Le sous-programme sera exécuté par le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et par la Division de la promotion de la femme, que la Conseillère spéciale dirige.
- 9.66 La Conseillère spéciale rend compte directement au Secrétaire général des questions ayant trait à la parité entre les sexes, notamment des progrès accomplis par les départements et bureaux du Secrétariat de l'ONU et par les secrétariats des organismes des Nations Unies pour intégrer une perspective de parité entre les sexes dans toutes les politiques et tous les programmes; de la situation des femmes au Secrétariat; des progrès accomplis vers l'objectif de 50 % de femmes dans les postes de la catégorie des administrateurs, ainsi que des politiques, stratégies et mesures en ce sens; et des stratégies visant à créer un milieu qui reflète davantage les différentes sensibilités de l'homme et de la femme. Avec la Responsable des questions relatives aux femmes au Secrétariat, la Conseillère spéciale a aussi pour tâche de faciliter, contrôler et superviser l'application des mesures spéciales prises pour assurer l'égalité entre les sexes. Ensemble, elles appuient et conseillent les directeurs de programmes pour les aider à atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée générale en matière de représentation équilibrée des hommes et des femmes et elles participent à la mise en place d'un milieu de travail qui tienne compte des disparités entre les sexes et assure plus d'équité, conformément au Plan d'action stratégique pour l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (1995-2000). La Conseillère spéciale préside le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, qui relève du Comité administratif de coordination, et en guide les travaux en ce qui concerne l'intégration des préoccupations des femmes, pour les questions de fond comme pour les activités opérationnelles.
- 9.67 Lors de sa session extraordinaire en l'an 2000, intitulée «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle», l'Assemblée générale devrait définir des orientations importantes pour mettre en oeuvre le sous-programme.
- 9.68 Au cours de l'exercice biennal, un changement important dans le sous-programme visera à mieux intégrer les services consultatifs concernant la parité entre les sexes dans le programme de travail d'ensemble. Ce sera là un moyen important de renforcer les efforts analytiques et normatifs réalisés dans le cadre du sous-programme dans des domaines comme la conduite des affaires publiques et le respect accru de la Convention

sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Outre la collaboration qui se poursuivra avec les fonds, programmes et organismes des Nations Unies, notamment avec l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, UNIFEM, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la coopération devrait se renforcer avec d'autres sous-programmes du Département des affaires économiques et sociales pour mieux tenir compte des préoccupations des femmes. Des actions conjointes pourront être menées dans les domaines de l'élimination de la pauvreté et de son importance pour les femmes, des incidences que la mondialisation continue d'avoir sur les femmes, du nombre croissant de femmes âgées et de ses conséquences économiques et sociales et de la réalisation du potentiel des femmes, notamment en Afrique.

- 9.69 Les activités menées au titre du sous-programme auront aussi pour but de favoriser l'intégration des préoccupations des femmes dans le travail des organismes intergouvernementaux, des départements et bureaux du Secrétariat de l'ONU et du système tout entier, ainsi qu'aux niveaux national et régional, et de suivre les progrès en la matière. Pour ce faire, une attention accrue sera accordée aux questions de parité entre les sexes dans la prise des décisions au niveau intergouvernemental. Les programmes de travail et les rapports des départements et des organismes du système tiendront compte davantage de cette problématique. Le plan intégré à moyen terme pour la promotion de la femme à l'échelle du système se traduira par un renforcement des activités et de l'obligation de rendre des comptes pour ce qui est de la prise en considération des préoccupations des femmes. Un Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, travaillant efficacement sous l'égide du CAC, permettra de disposer d'outils, de méthodes et de pratiques améliorées afin de tenir compte des préoccupations des femmes dans l'ensemble du système, d'appliquer le Programme d'action et d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.
- 9.70 Grâce à l'analyse des politiques, au suivi des progrès réalisés, des tendances et des questions qui commencent à se poser ainsi qu'à l'identification des nouvelles mesures et initiatives à prendre, les activités menées au titre du sous-programme continueront d'appuyer efficacement la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme adoptées à Nairobi et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que des recommandations pertinentes des autres conférences mondiales et des décisions prises par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de la condition de la femme. Il s'agira de mettre en lumière les politiques efficaces, les pratiques optimales et les leçons apprises aux niveaux national, régional et international ainsi que les obstacles rencontrés et les stratégies propres à les surmonter. On examinera les problèmes qui se posent et qui n'ont pas été adéquatement traités ainsi que les questions nouvelles et d'actualité.
- 9.71 Le suivi de l'exercice, par les femmes, de leurs droits fondamentaux et l'appui technique et de fond fourni au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes devraient améliorer le fonctionnement de ce dernier.
- 9.72 Dans le cadre du sous-programme, les pays en développement recevront, sur leur demande, des services consultatifs et de coopération technique relatifs aux politiques de parité entre les sexes en vue de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du respect de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cela permettra de mieux intégrer les données d'expérience recueillies sur le terrain au travail analytique et normatif et de fournir les services demandés en collaboration plus étroite avec les fonds et programmes des Nations Unies. La capacité d'aider les gouvernements à présenter des rapports au Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Commission de la condition de la femme sera renforcée, de même que la compréhension de la Convention et des documents d'orientation.
- 9.73 De plus, les activités entreprises au titre du sous-programme aideront à atteindre les objectifs de l'égalité et de l'équilibre entre les sexes au Secrétariat et à suivre et évaluer le travail accompli dans ce sens, en étroite coopération avec le Bureau de la gestion des ressources humaines. L'équilibre entre les sexes pourra être ainsi atteint dans un plus grand nombre de départements et de bureaux et les femmes seront mieux représentées à tous les niveaux et dans tous les postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. Le sous-programme permettra de sensibiliser aux questions d'égalité entre les sexes et à l'incidence

qu'elles ont sur le lieu de travail, ainsi que d'améliorer les conditions de travail pour les femmes et pour les hommes.

- 9.74 Dans le cadre du sous-programme, un système d'échange d'informations, notamment au moyen de réseaux électroniques et du Web, avec les gouvernements, les mécanismes nationaux, le système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et autres acteurs de la société civile sera exploité et mis à jour en ce qui concerne la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les recommandations pertinentes des autres conférences mondiales des Nations Unies.

Réalisations escomptées

- 9.75 Les réalisations escomptées au titre de ce sous-programme sont les suivantes : a) nouveaux progrès réalisés dans l'intégration des préoccupations des femmes au travail des instances intergouvernementales et dans l'ensemble des politiques et des départements et bureaux du Secrétariat des Nations Unies, des organismes des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et des États Membres; b) fourniture d'un soutien efficace aux organismes intergouvernementaux grâce au renforcement de l'analyse des politiques et des activités de suivi se rapportant à l'application des Stratégies prospectives de Nairobi et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing; c) respect accru par les États parties de l'obligation de faire rapport qui leur incombe en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et meilleure coordination entre la Division et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme afin de créer des mécanismes de défense des droits de l'homme, ou de renforcer ceux qui existent déjà, propres à garantir aux femmes l'exercice de leurs droits fondamentaux; d) capacité renforcée de fournir des services consultatifs sur les politiques de parité entre les sexes, notamment grâce à la création de modules de formation concernant la Convention, le Programme d'action et l'intégration des préoccupations des femmes, ainsi qu'à l'évaluation des projets mis en oeuvre à cette fin; e) amélioration de la situation des femmes au Secrétariat de l'ONU par une sensibilisation accrue aux effets positifs de la parité entre les sexes et de la non-discrimination à l'égard des femmes sur l'efficacité et l'efficacé de l'Organisation et la réalisation de l'objectif de l'équilibre entre les hommes et les femmes; et f) activités supplémentaires de sensibilisation et échange accru d'informations, notamment sur les pratiques optimales afin de mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing, diffusion plus large de l'information sur les questions se rapportant aux femmes, et accès plus vaste à celle-ci, et interaction efficace avec les organisations non gouvernementales.

Produits

- 9.76 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits seront les suivants :
- a) *Services aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts*
 - i) Session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle» (5-9 juin 2000);
 - a. Services fonctionnels. Dix séances plénières; 20 séances de grandes commissions et de groupes de travail; consultations officieuses sur les projets de résolution, le cas échéant, et réunions d'information pour les délégués et les organisations non gouvernementales;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur l'examen et l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing; sur les résultats des activités régionales préparatoires de la session extraordinaire; sur les mesures et les initiatives à prendre et les questions nouvelles; sur les perspectives au-delà de l'an 2000; et sur la prise en compte des préoccupations des femmes dans différentes catégories de projets et de programmes des organismes des Nations Unies, ainsi que sur les ressources qui y sont consacrées;
 - ii) Assemblée générale

- a. Services fonctionnels. Douze séances plénières; consultations officieuses sur les projets de résolution, si besoin est; et réunions d'information à l'intention des délégués et des organisations non gouvernementales;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport (annuel) sur la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et la suite à donner à la session extraordinaire; rapport (annuel) du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; rapport (annuel) sur l'état de la mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; rapports sur la mobilisation et l'intégration effective des femmes au développement, l'amélioration de la situation des femmes dans les zones rurales, la traite des femmes et des filles, la violence contre les travailleuses migrantes, les pratiques traditionnelles ou coutumières qui nuisent à la santé des femmes et des filles (rapport annuel); et l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (rapport annuel);
- iii) Conseil économique et social
- a. Services fonctionnels. Douze réunions plénières; consultations officieuses sur les projets de résolution/les conclusions concertées, si besoin est;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing; la suite à donner à la session extraordinaire; le plan à moyen terme à l'échelle du système pour la période 2002-2005 en ce qui concerne la promotion de la femme; la participation et l'intégration effectives des femmes au développement; l'amélioration de la situation des femmes dans les zones rurales; l'examen triennal des politiques dont il sera question lors du débat consacré aux activités opérationnelles; et contributions (annuelles) au débat de haut niveau et autres débats du Conseil économique et social;
- iv) Commission de la condition de la femme
- a. Services fonctionnels. Séances requises (70); consultations officieuses sur les projets de résolution/les conclusions concertées, si besoin est; consultations à participation non limitée du Bureau de la Commission; documents de séance et de travail; réunions d'information à l'intention des délégués et des organisations non gouvernementales (annuelles); et trois réunions de groupes d'experts;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Liste des communications confidentielles concernant la condition de la femme (annuelle); liste des communications non confidentielles concernant la condition de la femme (annuelle); rapport sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, établi sur la base des rapports nationaux, compte tenu des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme; rapport sur la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et la suite à donner à la session extraordinaire; rapport sur la prise en compte des préoccupations des femmes et l'intégration d'une perspective sexospécifique dans différentes catégories de projets et programmes des organismes des Nations Unies, et sur les ressources qui y sont consacrées; informations sur les progrès réalisés dans l'intégration des préoccupations des femmes aux activités opérationnelles; nouvelles tendances, notamment complément d'information sur les mesures et initiatives à prendre pour établir les perspectives au-delà de l'an 2000; rapport sur les thèmes proposés pour le programme de travail de la Commission (2000-2005); projet de plan à moyen terme à l'échelle du système pour la promotion de la femme (2002-2005); rapports thématiques sur des questions à arrêter par la Commission de la condition de la femme; éléments d'information et rapports conjoints établis avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour encourager l'intégration des droits fondamentaux des femmes dans les

activités générales ayant trait aux droits de l'homme (annuels); amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (rapport annuel); documents de séance sur les résultats des sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (annuels); documents de séance et d'information en prévision des consultations officieuses du Président de la Commission avec les États Membres, les bureaux des commissions techniques et le Conseil économique et social; documents d'information sur les réunions de groupes d'experts organisées par la Division pour préparer l'examen et l'évaluation ainsi que sur les mesures et les nouvelles initiatives à prendre; documents d'information sur les réunions de groupes d'experts organisées par la Division sur des thèmes à arrêter; et documents de base pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action stratégique pour l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (1995-2000);

- v) Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
 - a. Services fonctionnels et services techniques. Quarante réunions du groupe de travail de présession; 70 séances plénières du Comité et de groupes de travail; réunion d'information à l'intention des nouveaux membres;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports du Comité sur les travaux de ses vingt-deuxième et vingt-troisième sessions et de ses vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions; analyse des rapports initiaux et périodiques des États parties à la Convention; rapports des États parties à la Convention; réponses des États parties aux questions posées sur les rapports périodiques; identification des tendances dans l'application de certains articles de la Convention à préciser ou de certaines recommandations formulées par le Comité pour l'aider à examiner les rapports des États parties; rapports d'entités et institutions spécialisées; moyens d'accélérer les travaux du Comité; document de séance sur le rapport du groupe de travail de présession (un rapport par session);
 - vi) Réunion des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
 - a. Services fonctionnels et services techniques fournis aux réunions des États parties;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport sur les déclarations, réserves, objections et notifications de retrait de réserves se rapportant à la Convention; liste de candidats à l'élection de 11 membres du Comité; et rapport de la réunion;
 - vii) Autres services. Treize réunions de groupes d'experts, dont les thèmes seront décidés par la Commission au cours de l'exercice biennal;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Publications en série
 - a. Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme : *Network* (8 numéros);
 - b. Division de la promotion de la femme : *Femmes 2000* (4 numéros); *Travail du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes*, volumes 9 et 10; bulletin d'information du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (4 numéros); page d'accueil de la Division de la promotion de la femme sur le site Web WomenWatch;
 - ii) Publications isolées
 - a. Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme : manuel sur l'égalité entre les sexes établi à l'usage du personnel;

- b. Division de la promotion de la femme : études et compilation de documents sur l'examen et l'évaluation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale (en coopération avec le Département de l'information); pochette d'information sur le suivi du Programme d'action et de la session extraordinaire; et rapports des réunions de groupes d'experts;
- iii) Réunions d'information. Réunions d'information à l'intention des représentants des organisations non gouvernementales sur les questions pertinentes examinées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de la condition de la femme avant et pendant la session extraordinaire; et réunions d'information sur l'intégration d'une perspective sexospécifique : évolution et stratégies, services consultatifs concernant les politiques de parité entre les sexes, politiques et stratégies permettant d'atteindre l'objectif de 50 % de femmes dans les postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, globalement et au niveau de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions, ainsi que d'améliorer la situation des femmes au Secrétariat;
- iv) Supports techniques. Répertoire des mécanismes nationaux de promotion de la femme (2 numéros par an); mise à jour de la base de données sur les femmes occupant des postes de direction au niveau gouvernemental, dans les organisations intergouvernementales internationales et les organismes et organes de négociation, ainsi que sur les femmes et les processus électoraux dans le monde entier; répertoire des centres de liaison du système des Nations Unies s'occupant de questions ayant trait aux femmes; perfectionnement, conception, exploitation et gestion du site Web WomenWatch; modules de formation sur le parti à tirer du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; mise à jour et perfectionnement des modules de formation sur l'établissement des rapports à présenter en application de la Convention; et directives et aide-mémoire sur l'intégration des préoccupations des femmes et sur un milieu de travail reflétant les différentes sensibilités de l'homme et de la femme, concernant notamment le contrôle et le réseautage;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions.* Services fonctionnels aux sessions annuelles du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes du CAC et service des réunions officieuses intersessions, y compris élaboration de documents de séance, de documents de base et de rapports sur les sessions annuelles; rapport au CAC sur les questions de parité entre les sexes : élaboration de procédures et de directives sur la prise en compte d'une perspective sexospécifique et la coordination, en coopération avec les départements et bureaux compétents du Secrétariat de l'ONU et des organismes des Nations Unies; appui fonctionnel au Bureau de la gestion des ressources humaines pour l'élaboration de directives concernant la sensibilisation aux questions de parité entre les sexes et l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes des organismes des Nations Unies, et appui fonctionnel à d'autres départements dans le même domaine; élaboration de modules de formation et participation aux activités de formation liées à l'application de la Convention; participation à la session extraordinaire et à l'Assemblée du millénaire; suivi des récentes conférences des Nations Unies, notamment du Sommet mondial pour le développement social, et des années et décennies thématiques (documents de base et participation à des manifestations spéciales); mobilisation des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires et de recherche et relations extérieures avec un réseau d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile; appui fonctionnel pour le réseautage d'organisations non gouvernementales (documents de base, participation à des manifestations spéciales et mise à jour et exploitation continues de la base de données du Département sur les organisations non gouvernementales); et coopération avec d'autres organes subsidiaires du CAC et participation à leurs travaux, ainsi qu'à ceux des comités exécutifs du Secrétaire général et du Groupe des Nations Unies pour le développement et de ses sous-groupes, notamment au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

- i) Services consultatifs. En collaboration avec les fonds et programmes des Nations Unies, lorsqu'il y a lieu, des services consultatifs concernant les politiques de parité entre les sexes, notamment les évaluations de besoins et autres évaluations et les études de diagnostic, seront fournis aux pays en développement qui en font la demande dans le cadre de l'application des recommandations contenues dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- ii) Formation en groupes, séminaires et ateliers. Ateliers de formation sous-régionaux à l'intention des États parties à la Convention sur leurs obligations en matière d'établissement de rapports; et un séminaire sur la suite à donner aux recommandations de la session extraordinaire de l'Assemblée générale;
- iii) Évaluation. Examen de la mesure dans laquelle les questions de parité entre les sexes sont intégrées dans les politiques et les cadres d'orientation des activités opérationnelles à l'échelle du système; examen et évaluation de l'application de la Convention; examen et évaluation de la mesure dans laquelle la dimension sexospécifique est dûment intégrée dans le processus de suivi et d'évaluation des activités opérationnelles; et, à la demande des gouvernements et en coopération avec les fonds et programmes des Nations Unies, examen des projets et des programmes exécutés par les autorités nationales, les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies présents sur le terrain afin d'assurer l'intégration des femmes et la mise en oeuvre du Programme d'action.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 9.77 Les ressources prévues à cette rubrique, soit 7 129 100 dollars, qui font apparaître une augmentation de 153 100 dollars, doivent permettre de financer les postes indiqués au tableau 19.13. L'augmentation de 153 100 dollars s'explique par le transfert prévu d'un poste P-2 du sous-programme 8, Administration publique, financement et développement, pour renforcer la Division, notamment pour concevoir et exploiter le site Web WomenWatch et d'autres sites Web.

Consultants et experts

- 9.78 Le montant prévu (253 700 dollars), qui correspond à la base des ressources, doit permettre de couvrir le coût a) de services d'experts (107 500 dollars) dont le Département ne dispose pas, sur des questions telles que : i) l'analyse globale des plans d'action existants concernant la parité entre les sexes, la collecte de données et la mise en place d'un modèle standard de présentation de rapports et de suivi aux niveaux général et des départements pour le suivi des plans (19 900 dollars); ii) les incidences de l'Article 8 de la Charte des Nations Unies pour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (19 900 dollars); iii) l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action (2000) (29 900 dollars); iv) les questions nouvelles à soumettre à la Commission de la condition de la femme (9 900 dollars); v) l'analyse d'un article de la Convention ou d'un thème en découlant (9 900 dollars); et vi) d'autres questions de fond dont l'examen pourrait être demandé (18 000 dollars); et b) les dépenses liées à trois réunions de groupes spéciaux d'experts pour préparer des recommandations et des propositions concernant les questions nouvelles à présenter à la Commission conformément à son programme de travail pluriannuel (146 200 dollars).

Voyages

- 9.79 Les ressources prévues (167 500 dollars), soit une augmentation de 5 800 dollars, doivent permettre de couvrir le coût des voyages entrepris par le personnel du Bureau de la Conseillère spéciale pour se rendre dans les bureaux extérieurs, en particulier dans les commissions régionales, et participer à des réunions d'organisations de défense des droits des femmes, ainsi que le coût de voyages aux fins de consultations sur des questions connexes menées au nom du Secrétaire général avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales (53 500 dollars) et de voyages au titre d'activités se rapportant au programme de travail de la Division,

y compris la participation aux réunions d'organes intergouvernementaux, du Conseil économique et social, de la Commission des droits de l'homme, de réunions régionales et internationales et de la réunion conjointe du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes (114 000 dollars). L'augmentation de 5 800 dollars s'explique par l'accroissement des ressources prévues au titre des voyages de la Conseillère spéciale.

Services contractuels

- 9.80 Les ressources prévues (38 100 dollars), qui font apparaître une diminution de 1 700 dollars, sont destinées à couvrir les frais de production en sous-traitance de publications consacrées à la parité entre les sexes ou aux travaux de la Commission de la condition de la femme et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ainsi que d'autres publications telles que le bulletin trimestriel et des brochures exposant les buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies en matière de parité entre les sexes.

Dépenses de représentation

- 9.81 Le montant prévu (3 200 dollars), qui correspond à la base des ressources, permettra de couvrir le coût des réceptions officielles que la Conseillère spéciale donnera à l'occasion de manifestations telles que les sessions de la Commission de la condition de la femme et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

**Sous-programme 3
Politiques sociales et développement social**

Tableau 9.14 **Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	12 747,2	11 505,5	231,0	2,0	11 736,5	740,4	12 476,9
Autres dépenses de personnel	111,1	117,1	(117,1)	(100,0)	—	—	—
Consultants et experts	311,3	464,7	14,1	3,0	478,8	23,2	502,0
Voyages	190,9	190,3	—	—	190,3	9,3	199,6
Services contractuels	0,1	58,7	—	—	58,7	2,8	61,5
Subventions et contributions	45,3	55,4	—	—	55,4	—	55,4
Total	13 405,9	12 391,7	128,0	1,0	12 519,7	775,7	13 295,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	1 168,2	672,2	ii) Des activités extrabudgétaires	1 106,4
			b) Activités de fond :	
	780,9	3 057,4	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés	2 566,3
	163,6	521,1	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille	–
	107,2	162,2	Fonds des Nations Unies pour la jeunesse	–
	117,6	629,4	Fonds d'affectation spéciale pour le suivi du Sommet mondial pour le développement social	477,7
			c) Projets opérationnels :	
	21 475,0	25 000,0	PNUD	20 000,0
	13 564,0	14 000,0	Fonds d'affectation spéciale pour des projets de coopération technique	10 000,0
Total	37 376,5	44 042,3		34 150,4
Total 1) et 2)	50 782,4	56 434,0		47 445,8

Tableau 9.15

Postes nécessaires

Sous-programme : Politiques sociales et développement social

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	4	4	–	–	–	–	4	4
P-5	6	6	–	–	–	–	6	6
P-4/3	19	20	–	–	–	–	19	20
P-2/1	6	6	–	–	–	–	6	6
Total	36	37	–	–	–	–	36	37
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	–	–	–	–	2	2
Autres classes	28	28	–	–	–	–	28	28
Total	30	30	–	–	–	–	30	30
Total général	66	67	–	–	–	–	66	67

- 9.82 Le sous-programme sera exécuté par la Division des politiques sociales et du développement social.
- 9.83 Il s'inscrira dans le cadre de l'ensemble complet et détaillé d'engagements pris et de politiques adoptées dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social en mars 1995 et se fondera sur les décisions prises par la Commission du développement social et par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire en 2000 consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet et d'autres initiatives.
- 9.84 Au cours du premier semestre de l'exercice biennal, l'attention sera centrée sur les préparatifs finals de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui se tiendra à Genève du 26 au 30 juin 2000. On suivra les tendances socioéconomiques nationales et mondiales, y compris l'identification des nouvelles questions et on évaluera leurs incidences sur les politiques sociales aux niveaux national et international. On encouragera l'adoption de normes communes et on mettra au point des politiques, des programmes et des mesures de coopération visant à faciliter la réalisation intégrée des objectifs du Sommet, c'est-à-dire l'élimination de la pauvreté, le plein emploi et le renforcement de l'intégration sociale. Afin de réaliser ces objectifs, on identifiera et proposera également des initiatives et des moyens supplémentaires concrets qui seront examinés à la session extraordinaire. Un appui technique renforcé sera fourni aux sessions annuelles de la Commission du développement social revivifiée, à laquelle incombe la responsabilité principale d'appliquer les résultats du Sommet, conformément à son programme de travail pluriannuel, ainsi qu'au Comité préparatoire de la session extraordinaire, qui tiendra sa deuxième session de fond en avril 2000. La négociation de stratégies, de résolutions et de normes internationales convenues par l'intermédiaire de la Commission, du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale et d'autres instances intergouvernementales, notamment la session extraordinaire de l'Assemblée, sera facilitée.
- 9.85 Étant donné que les 10 engagements adoptés par le Sommet mondial pour le développement social serviront de cadre pour l'examen et l'évaluation et pour l'identification d'initiatives supplémentaires par la session extraordinaire, il est prévu que la portée des activités dans le cadre du suivi de la session extraordinaire s'étendra au-delà des trois questions principales abordées par le Sommet. Afin de mettre en oeuvre ces engagements, les activités proposées viseront à promouvoir des actions concertées et des échanges d'informations et d'idées en facilitant la prise de décisions et le dialogue concernant les objectifs, les stratégies, les politiques et les programmes, en particulier grâce au renforcement de la coopération entre tous les acteurs intéressés par le développement social, notamment les organisations non gouvernementales, les groupes du secteur privé, les syndicats, les universités et la société civile. On continuera également à appuyer et à faciliter la coopération et la coordination des programmes pour les questions sociales à l'échelle du système des Nations Unies ainsi qu'à évaluer l'efficacité des interventions des pouvoirs publics visant des objectifs sociaux.
- 9.86 L'appui technique en vue de l'élaboration d'une stratégie à long terme sur le vieillissement au XXI^e siècle, en tant qu'activité de suivi pour la célébration en 1999 de l'Année internationale des personnes âgées, sera renforcé. Un appui sera également fourni afin de suivre l'application des Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés et l'élaboration du rapport sur le deuxième mandat du Rapporteur spécial de la Commission du développement social sur les handicapés. Des études comparatives mondiales seront effectuées sur les coopératives, certains aspects de la conception des politiques en faveur de la famille et certaines innovations dans la conception, l'application et l'évaluation de politiques et de programmes en faveur des handicapés, dans le cadre général des droits de l'homme. Une assistance sera fournie pour assurer le suivi de la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et les programmes pour la jeunesse, adoptée à la Conférence mondiale des ministres responsables de la jeunesse en août 1998, en renforçant la coopération internationale entre les gouvernements. Des efforts particuliers seront déployés pour promouvoir la perspective sociale du développement dans les instances intergouvernementales pertinentes et grâce à un dialogue et une coopération avec les programmes concernés du système des Nations Unies et la société civile. À cette fin, un appui sera apporté pour répondre aux demandes d'organisation d'échanges techniques et de fourniture de services consultatifs et d'assistance pour les politiques, l'évaluation, le développement des institutions et la formation des responsables concernant certains groupes spécifiques dans le cadre du

développement, tels que les handicapés, les personnes âgées et les jeunes, de sorte qu'ils puissent participer sur un pied d'égalité au développement d'une société pour tous.

- 9.87 Dans le cadre du sous-programme, on considérera l'élimination de la pauvreté comme un objectif national et international majeur et prééminent dans le domaine du développement et à promouvoir une prise de conscience de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006). En reconnaissant que la croissance de l'emploi est le principal moyen d'éliminer la pauvreté et de renforcer l'intégration sociale, on mettra l'accent sur la promotion du plein emploi et des emplois productifs, suffisamment rémunérés et librement choisis, en tant qu'objectif central des politiques économiques et sociales.
- 9.88 Une assistance sera prêtée aux pays en développement et aux pays en transition, sur leur demande, afin de renforcer leur capacité de planification et de gestion de leur développement socioéconomique, grâce à des services consultatifs techniques, des activités de formation (y compris des ateliers et des séminaires internationaux) et des projets sur le terrain. Les activités comprendront la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation de projets techniques. Une assistance sera également fournie aux gouvernements, sur leur demande, afin de mettre au point des stratégies opérationnelles pluridisciplinaires qui encouragent un développement social et économique équitable. Une attention particulière sera accordée aux domaines clefs du développement et de la gestion socioéconomiques, notamment les stratégies et la gestion intégrées du développement; l'élaboration et l'application des politiques socioéconomiques; la création d'emplois et l'élimination de la pauvreté; ainsi que les politiques d'ajustement structurel. L'accent sera mis en particulier sur le développement social, l'intégration sociale, la réconciliation, les aspects sociaux de l'ajustement et la participation de la société civile.

Réalisations escomptées

- 9.89 On s'attachera notamment à atteindre les résultats suivants : a) renforcer la coopération internationale en faveur du développement social, en accordant une attention particulière à l'élimination de la pauvreté, à la promotion de l'égalité des chances, à la création d'emplois, au renforcement de l'intégration sociale et de la solidarité et à la lutte contre la marginalisation; b) promouvoir et faciliter l'application de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social; c) appuyer davantage la mise en oeuvre des résultats de la session extraordinaire en améliorant la coopération et la coordination des programmes pour les questions sociales à l'échelle du système; d) offrir davantage de possibilités aux groupes de population particuliers de participer, sur un pied d'égalité avec les autres groupes, à la vie de la société et améliorer la diffusion des informations au niveau mondial sur l'application des déclarations et instruments de l'Organisation des Nations Unies concernant le développement social, notamment les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, le Plan d'action international sur le vieillissement, les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, l'Année internationale des personnes âgées (1999) et l'Année internationale de la famille (1994); e) amener un plus grand nombre de pays à se fixer des objectifs dans leur lutte contre la pauvreté en leur faisant prendre conscience des besoins particuliers; comme ceux des chômeurs et des institutions ou groupes ayant besoin d'un appui spécifique comme les familles, les handicapés, les personnes âgées, les jeunes, les populations autochtones et les minorités ethniques; et f) renforcer les capacités des pays en matière de planification et de gestion de développement socioéconomique et développer les services consultatifs techniques, les activités de formation, (y compris les ateliers et séminaires internationaux) et les projets sur le terrain.

Produits

- 9.90 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, on fournira les services et produits suivants :
- a) *Services fournis à des organes intergouvernementaux et à des groupes d'experts :*
 - i) Assemblée générale

- a. Services fonctionnels. Séances de la Troisième Commission (32);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur les thèmes suivants : suivi du Sommet mondial pour le développement social (2); Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2); suivi de l'application des directives concernant les coopératives; stratégie à long terme sur le vieillissement au XXI^e siècle; application des Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés; application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées; suivi de l'Année internationale de la famille; et application du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà;
- ii) Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000
- a. Services fonctionnels. Réunions du Comité préparatoire (20) et réunions intersessions du Bureau (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur la situation sociale dans le monde; l'évaluation du niveau général de l'exécution des engagements pris à l'occasion du Sommet; et d'autres initiatives qui doivent être examinées par la session extraordinaire;
- iii) Session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000. Services fonctionnels (20 réunions);
- iv) Conseil économique et social. Services fonctionnels (8 réunions);
- v) Commission du développement social
- a. Services fonctionnels. Séances de la Commission (40) et réunions intersessions du Bureau (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur les thèmes suivants : la contribution de la Commission à l'examen global des progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris à l'occasion du Sommet; les thèmes prioritaires de la Commission (2); le cinquième examen et évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement; le suivi de l'Année internationale de la famille; l'enquête sur les politiques nationales de la famille; le suivi de l'application des Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés et les activités du Rapporteur spécial sur les handicapés; les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans l'application du Programme mondial concernant les personnes handicapées; et l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà;
 - c. Groupes spéciaux d'experts sur les questions suivantes : le suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale; les thèmes prioritaires de la Commission (2); le développement économique et les politiques sociales; l'élimination de la pauvreté; les questions d'emploi; la stratégie à long terme sur le vieillissement au XXI^e siècle; les questions prioritaires concernant les coopératives; l'élaboration de grandes options concernant la famille; certaines innovations dans la conception, la planification et l'évaluation des politiques selon la perspective des handicapés; la réunion d'experts sur la jeunesse; les réunions conjointes avec les commissions régionales concernant le suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée; et la réunion régionale sur les pays en transition;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Publications en série. *Bulletin d'information des Nations Unies sur la jeunesse* (6); *Bulletin sur les personnes handicapées* (6); *Bulletin sur le vieillissement* (6); *Bulletin sur l'élimination de la pauvreté* (2); *Séries Pauvreté* (4); et *La situation sociale dans le monde*;
 - ii) Publications isolées. Manuel de formation sur les politiques nationales de la jeunesse; manuel de formation sur l'animation des mouvements de jeunesse et la participation des jeunes; les nouveaux rôles et fonctions de l'ONU et des institutions internationales; les questions prioritaires

- concernant les coopératives; les meilleures pratiques relatives à la conception, la planification et l'évaluation de politiques selon la perspective des handicapés; le cadre de développement en faveur des familles; et la stratégie à long terme sur le vieillissement au XXI^e siècle;
- iii) Support technique. Mises à jour périodiques des pages d'accueil du site Internet du Département; et mises à jour périodiques des bases de données sur certains groupes spécifiques s'intéressant aux politiques sociales et aux programmes de développement;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*
- i) Consultations régulières avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les commissions régionales et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur le suivi lié aux objectifs sociaux des conférences des Nations Unies qui ont eu lieu récemment et les années thématiques;
 - ii) Consultations concernant la définition d'une stratégie à long terme sur le vieillissement au XXI^e siècle dans le cadre de la célébration de l'Année internationale des personnes âgées;
 - iii) Participation technique aux réunions annuelles du Comité pour la promotion de l'action coopérative;
 - iv) Appui technique pour la célébration annuelle des journées internationales suivantes : Journée internationale des familles (15 mai), Journée internationale des coopératives (premier samedi de juillet), Journée internationale de la jeunesse (12 août), Journée internationale des personnes âgées (1^{er} octobre), Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (17 octobre) et Journée internationale des handicapés (3 décembre);
 - v) Soutien et promotion de réseaux de comités et de groupes de travail d'organisations non gouvernementales s'occupant de questions liées au suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, à la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, aux personnes âgées, à la jeunesse, à la famille et aux handicapés;
 - vi) Services fonctionnels et techniques pour des réunions interorganisations ponctuelles consacrées à la pauvreté, à la jeunesse, au vieillissement et aux handicapés (réunions annuelles);
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs
 - a. Fourniture d'un appui technique aux gouvernements, sur leur demande, pour les initiatives visant à promouvoir l'application des instruments internationaux relatifs aux politiques, à la planification et à la gestion socioéconomiques; aux institutions et à la participation socioéconomiques; et au développement et à l'intégration sociale, y compris les activités financées par des fonds généraux d'affectation spéciale dans le domaine du développement social, ainsi que les activités du Rapporteur spécial sur les handicapés, et les activités liées à l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà et de la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et les programmes pour la jeunesse adoptée par la Conférence mondiale des ministres responsables de la jeunesse;
 - b. Assistance aux gouvernements des pays en développement et des pays en transition, en coopération avec les organismes des Nations Unies et les commissions régionales, en vue d'une évaluation analytique, d'études diagnostiques et d'estimations de leur situation, politiques et développement économiques et des arrangements institutionnels pour la planification et la gestion de ce développement, ainsi que du suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000;
 - ii) Formation de groupe, y compris des séminaires et ateliers sur les thèmes suivants : l'intégration des préoccupations des handicapés dans la conception, la planification et l'évaluation des

politiques ainsi que l'élaboration et l'application de normes et instruments juridiques; les projets d'assistance technique; l'analyse socioéconomique, y compris l'évaluation de l'impact des politiques sur le développement national, sur certains groupes de la population et sur certains secteurs socioéconomiques; et l'intégration sociale;

- iii) Projets sur le terrain dans le domaine du développement socioéconomique.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 9.91 Les ressources demandées (11 736 500 dollars), en augmentation de 231 000 dollars, doivent permettre de financer les postes indiqués au tableau 9.15. L'augmentation de 231 000 dollars est due au redéploiement proposé d'un poste P-4 des services centraux chargés de la coordination des activités de coopération technique dans le cadre de la décentralisation de ces activités vers les divisions.

Autres dépenses de personnel

- 9.92 Le montant non renouvelable de 117 100 dollars précédemment approuvé au titre du personnel temporaire ne sera pas demandé pour l'exercice biennal 2000-2001.

Consultants et experts

- 9.93 Les ressources demandées (478 800 dollars), en augmentation de 14 100 dollars, doivent permettre de couvrir les coûts suivants : a) les services de consultants spécialisés aux fins de la réalisation de six études concernant les questions prioritaires abordées par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire et d'études sur les thèmes prioritaires définis par la Commission du développement social et les diverses questions sociales examinées lors de la session extraordinaire de l'Assemblée, comme la gestion participative des affaires publiques, la promotion de stratégies de réduction de la pauvreté auprès des pays qui n'en ont pas encore adopté, le recentrage des politiques macroéconomiques, l'intégration sociale, la concurrence fiscale entre les pays et l'utilisation des évaluations d'impact social (94 100 dollars); et b) les frais liés à l'organisation des réunions de groupes d'experts sur les thèmes suivants : suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée : questions prioritaires de la Commission (2); développement économique et politiques sociales; élimination de la pauvreté; questions d'emploi; stratégies à long terme sur le vieillissement au XXI^e siècle; questions prioritaires concernant les coopératives; cadre de développement en faveur de la famille; certaines innovations concernant la conception, la planification et l'évaluation des politiques selon la perspective des handicapés; réunion d'experts sur les jeunes; réunions conjointes avec les commissions régionales concernant le suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée; et réunions régionales sur les pays en transition (384 700 dollars).

Voyages

- 9.94 Les ressources prévues (190 300 dollars, montant inchangé) doivent permettre de couvrir les frais de voyage du personnel dans le cadre de l'exécution du programme de travail, y compris les activités de collecte de données, de recherche, et de liaison et de coordination avec les commissions régionales et les institutions spécialisées et les frais de participation aux réunions et aux consultations avec les organisations non gouvernementales et intergouvernementales qui s'occupent de questions sociales.

Services contractuels

- 9.95 Le montant demandé (58 700 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir les frais d'établissement à l'extérieur de bulletins et d'autres publications inscrites au programme de travail.

Subventions et contributions

- 9.96 Les ressources prévues (55 400 dollars, montant inchangé) correspondent à la part des dépenses du Comité pour la promotion de l'action coopérative qui est à la charge de l'ONU en application de la résolution 1688 (LII) du Conseil économique et social, en date du 2 juin 1972, et de la résolution 39/236 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1984.

Sous-programme 4 Développement durable

Tableau 9.16

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	14 276,2	10 677,5	454,3	4,2	11 131,8	711,8	11 843,6
Consultants et experts	728,4	465,4	–	–	465,4	22,6	488,0
Voyages	380,4	190,3	–	–	190,3	9,3	199,6
Services contractuels	0,1	41,7	–	–	41,7	2,0	43,7
Frais généraux de fonctionnement	83,5	–	–	–	–	–	–
Fournitures et accessoires	3,6	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	51,3	–	–	–	–	–	–
Total	15 523,5	11 374,9	454,3	3,9	11 829,2	745,7	12 574,9

2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	2 656,1	1 817,0	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	1 634,8
			b) Activités de fond :	
	2 683,8	4 317,8	Fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer les activités de la Commission du développement durable	2 289,2
	36 396,0	108 000,0	c) Projets opérationnels :	
			PNUD	128 000,0
	6 488,0	2 000,0	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	1 500,0
Total	48 223,9	116 134,8		133 424,0
Total 1) et 2)	63 747,4	127 509,7		145,998,9

Tableau 9.17

Postes nécessaires

Sous-programme : Développement durable

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	1	–	1	1
D-1	5	5	–	–	1	1	6	6
P-5	10	11	–	–	3	3	13	14
P-4/3	14	14	–	–	3	2	17	16
P-2/1	3	3	–	–	5	5	8	8
Total	33	34	–	–	13	11	46	45
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	–	–	–	–	2	2
Autres classes	23	24	–	–	4	3	27	27
Total	25	26	–	–	4	3	29	29
Total général	58	60	–	–	17	14	75	74

- 9.97 Le présent sous-programme sera exécuté par la Division du développement durable.
- 9.98 Le principal objectif du sous-programme pour l'exercice biennal sera de fournir un appui coordonné à la mise en oeuvre d'Action 21 et d'autres textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Déclaration de Rio, notamment), du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, des décisions et programmes de travail adoptés par la Commission du développement durable, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 adopté par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire (résolution S-19/2), des textes issus de la session extraordinaire de 1999 que l'Assemblée générale doit consacrer à l'examen et l'évaluation approfondis de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et des textes issus du Forum intergouvernemental sur les forêts organisé par la Commission du développement durable. L'attention voulue sera accordée aux dimensions économique et sociale du problème de la durabilité, notamment pour ce qui est de procurer des ressources nouvelles et supplémentaires aux pays en développement, en quantité suffisante et prévisible, et de modifier les schémas de production et de consommation et les mécanismes de transfert de technologie, comme il a été convenu pour s'attaquer en priorité absolue à la pauvreté.
- 9.99 Un des objectifs du sous-programme sera d'améliorer l'appui fonctionnel et les services fournis à différents organes intergouvernementaux (Commission du développement durable, Forum intergouvernemental sur les forêts et Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement), ainsi qu'à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social quand leurs travaux portent sur la question, en établissant une documentation de grande qualité, en effectuant des analyses et en facilitant la recherche de consensus et l'élaboration des politiques.
- 9.100 On s'emploiera également, dans le cadre du sous-programme, à promouvoir une collaboration et une coordination efficaces entre institutions dans le domaine du développement durable. Les actions menées conjointement par des organismes des Nations Unies pour mettre en oeuvre Action 21 et mener les autres activités prescrites par des organismes intergouvernementaux dans le domaine du développement durable, en faisant appel au Comité interorganisations sur le développement durable et à son système d'agents de coordination, seront renforcées. Seront également renforcées les interactions et la coopération entre les

organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales ou régionales qui interviennent dans le domaine du développement durable.

- 9.101 Le dialogue et les relations de partenariat avec les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les autres grands groupes seront renforcés, et on s'efforcera d'accroître leur contribution à la mise en oeuvre d'Action 21 aux échelons international, national et local, ainsi que leur participation active aux travaux de la Commission du développement durable et aux mécanismes intergouvernementaux concernés.
- 9.102 Le suivi de l'action sera amélioré grâce à l'évaluation des données recueillies aux échelons national, régional et international, en vue de terminer les travaux sur les indicateurs du développement durable. Le sous-programme sera le dépositaire des données présentées par les États Membres dans leurs rapports par pays. L'efficacité des arrangements concernant la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information relative aux pratiques efficaces et aux enseignements tirés de l'expérience en vue d'appliquer des politiques et stratégies de développement durable sera améliorée.
- 9.103 Le sous-programme facilitera la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres décisions intergouvernementales concernant le développement durable à l'échelon du pays, en offrant, à la demande des gouvernements, des services consultatifs en matière de politique et des activités de coopération technique, particulièrement pour ce qui est de l'incorporation des objectifs de développement durable dans les plans et stratégies sectoriels du pays et dans le domaine de la gestion des ressources en énergie, en eau douce et en minéraux.

Réalisations escomptées

- 9.104 Les réalisations escomptées au titre du sous-programme peuvent être regroupées comme suit : a) élaboration d'un système global amélioré permettant de mieux intégrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable et d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 aux échelons international et national, y compris au niveau des grands groupes; b) développement des arrangements de collaboration et des mécanismes de consultation visant, au sein du système des Nations Unies, à exploiter les synergies, combler les vides et éviter les chevauchements d'activités; c) relèvement du niveau d'intérêt des organisations non gouvernementales, du secteur privé et des autres grands groupes, intensification de leur participation à l'action et accroissement de leurs apports dans la mise en oeuvre d'Action 21; d) renforcement des plans et stratégies nationaux, locaux et sectoriels en matière de développement durable, d'une part, et des arrangements concernant la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information relative aux pratiques efficaces et aux enseignements tirés de l'expérience en vue d'appliquer des politiques et stratégies de développement durable, de l'autre.

Produits

- 9.105 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Assemblée générale
- a. Services fonctionnels. Deuxième Commission, y compris les consultations officieuses (16 séances);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports (jusqu'à 6), au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Environnement et développement durable», sur des thèmes qui seront fixés par l'Assemblée;
- ii) Conseil économique et social
- a. Services fonctionnels. Séances (8) et consultations officieuses (24) du Conseil;
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur les sessions du Comité de l'énergie et des ressources naturelles (2) et sur la défense du consommateur (2);

- iii) Commission du développement durable, son Bureau et ses organes subsidiaires
 - a. Services fonctionnels. Séances de la Commission (40) et réunions des groupes de rédaction pendant les sessions (32); réunions des organes subsidiaires intersessions (40); réunions du Forum intergouvernemental sur les forêts (y compris les réunions de suivi, sous réserve d'une décision de la Commission et du Conseil économique et social) (80); séances du Bureau de la Commission et consultations officielles (20); séances du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur l'énergie et le développement durable, dans le cadre des réunions intersessions de la Commission (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports relatifs aux questions qui seront inscrites au programme de travail de la Commission pour la période 2000-2001 (6); Forum intergouvernemental de la Commission sur les forêts (12); développement durable des petits États insulaires en développement (2); évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21 à l'échelon national (2); application de la Déclaration de Rio (1). En outre, des documents de référence seront présentés à la Commission (jusqu'à 50) et au Bureau (jusqu'à 10);
 - iv) Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement
 - a. Services fonctionnels. Séances plénières et séances des groupes de travail sur l'eau (20) et séances des groupes de travail sur l'énergie (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports du Secrétaire général sur des questions touchant l'énergie (jusqu'à 6) et rapports sur des questions concernant l'eau ou sur des thèmes définis par le Comité (jusqu'à 4);
 - v) Groupes spéciaux d'experts. Questions financières se rapportant à Action 21; indicateurs et tendances en matière de production et de consommation durables; transferts de technologie et stratégies écologiquement rationnelles en matière de technologie (pour deux régions); écorendement dans les pays en développement; forum mondial sur la modélisation (2); indicateurs du développement durable (2); consultations régionales dans le cadre des préparatifs de l'examen décennal des progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (3); arrangements institutionnels dans le domaine du développement durable; apports des grands groupes en matière de développement durable (2); modalités de communication de l'information concernant les pays; initiatives spontanées dans le domaine du développement durable; développement durable et production, distribution et consommation d'énergie; questions et problèmes relatifs à l'énergie et au développement durable dans le secteur des transports; facteurs ayant une influence sur la poursuite de l'élaboration et de la mise en oeuvre des techniques d'exploitation des sources d'énergie renouvelables; modernisation des services ruraux en matière d'énergie, y compris l'accès au financement; état de la situation en ce qui concerne la gestion intégrée des ressources en eau, sur la base d'une analyse comparative des données d'expérience par pays; façons d'aborder la gestion des risques concernant les ressources en eau en cas d'événement exceptionnel (sécheresse, inondation) ou de pollution;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Analyse de l'information par pays et établissement des profils de pays. Deux séries de directives à l'intention des gouvernements concernant la présentation à titre volontaire d'informations d'origine nationale sur les activités entreprises pour mettre en oeuvre l'Action 21; deux séries de profils de pays établis sur la base des rapports de ceux-ci;
 - ii) Publications en série. *CSD Update*; tendances déterminantes en matière de développement durable; série sur le développement durable; études thématiques sur les problèmes de développement durable (4); aspects financiers d'Action 21; Natural Resources Forum (8); *International Rivers and Lakes Newsletter* (4); bulletin sur les activités de coopération technique dans le

- domaine de la gestion et de la planification des ressources naturelles (4); Bulletin sur l'énergie (2):
- iii) Publications isolées. Mise en oeuvre d'Action 21 à l'échelon régional; méthodes onusiennes dans le domaine du développement durable des ressources en eau douce; pratique d'une gestion intégrée des ressources en eau; démarches stratégiques en matière de gestion conjointe des ressources en eau internationales : principes et pratique; analyse des accords d'investissement du point de vue des ressources naturelles et du développement durable; planification intégrée des ressources et gestion de la demande; efficacité énergétique : normes, labels et entreprises de fourniture de services énergétiques; rôle du secteur minier dans la lutte contre la pauvreté et dans les aspects sociaux du développement durable; politique internationale concernant les forêts; deux rapports sur des réunions de groupes d'experts sur l'énergie et le développement durable;
 - iv) Supports techniques. Création, gestion et tenue à jour des bases de données du site Web consacré au développement durable (profils virtuels de pays); volet développement durable du site Web du Département; répertoire des centres de liaison de chaque pays pour le développement durable; réseau de centres de liaison pour les indicateurs du développement durable; passage à la version 32 bits sous NT 5.0 du logiciel pour Windows concernant les eaux souterraines; études de cas dans le domaine des services relatifs à la gestion rationnelle de l'énergie;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaisons interorganisations (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Comité interorganisations sur le développement durable et ses agents de coordination
 - a. Services fonctionnels. Séances du Comité et de l'Équipe spéciale interorganisations sur les forêts, et huit séances du Groupe de travail spécial interorganisations sur l'énergie;
 - b. Documentation. Documents de référence pour le Comité (16); rapports au Comité administratif de coordination sur les réunions du Comité (4); rapports sur les réunions de l'Équipe spéciale interorganisations sur les forêts (2); rapports du Groupe de travail spécial interorganisations sur l'énergie (2); rapport sur le bilan énergétique mondial (1);
 - ii) Sous-Comité du Comité administratif de coordination sur la mise en valeur des ressources en eau. Services fonctionnels requis par le Sous-Comité, rapports et documents de référence à l'intention du Sous-Comité (jusqu'à 4) et rapports du Sous-Comité (2);
 - iii) Services fonctionnels et techniques requis par le Conseil de gestion du Programme de coopération technique des Nations Unies dans le domaine des ressources naturelles et de l'énergie; activités conjointes de programmation avec d'autres entités du système des Nations Unies, notamment les commissions régionales;
 - iv) Relations extérieures et communication, notamment en ce qui concerne les organisations non gouvernementales. Participation à différentes rencontres intergouvernementales, interinstitutions, d'experts et de grands groupes ayant un rapport direct avec le programme de travail de la Commission du développement durable ou organisées pour y concourir, et appui technique à ces rencontres; contacts avec les institutions financières, notamment le Fonds pour l'environnement mondial; manifestations spéciales, notamment celles organisées pendant les sessions de la Commission du développement durable;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs. Missions dans les pays en développement et les pays en transition, à la demande de leur gouvernement et en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les commissions régionales, s'agissant de formuler des stratégies, de renforcer les institutions et de faciliter les processus de consultation réunissant diverses parties prenantes en vue de favoriser le développement durable, la gestion rationnelle des ressources en eau douce ou la gestion des

ressources énergétiques en vue du développement durable, ainsi que dans les domaines des infrastructures et des minéraux;

- ii) Formation. Organisation de stages et séminaires de formation aux échelons national, sous-régional et interrégional à l'intention des décideurs des différents pays et avec leur concours;
- iii) Projets opérationnels (au niveau du pays et aux échelons régional et interrégional). Prestation de services techniques dans le cadre d'un certain nombre de projets de coopération technique dans les domaines de l'eau douce, de l'énergie, des infrastructures et des minéraux, dans les pays en développement et les pays en transition.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 9.106 Le montant estimatif des ressources nécessaires (11 131 800 dollars, soit une augmentation de 454 300 dollars) correspond aux postes indiqués dans le tableau 9.17. L'augmentation est due aux éléments suivants : a) transfert d'un poste P-5 et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) financés au titre de la capacité centrale de coordination de la coopération technique, qui étaient précédemment rattachés à la fonction Direction exécutive et administration, conformément à la proposition tendant à décentraliser les activités de coopération technique vers les divisions; b) reclassement à P-4 de deux postes P-3, pour tenir compte des attributions et responsabilités accrues, du niveau de la classe P-4, qui sont désormais attachées à ces postes et officialisées dans les définitions d'emploi y afférentes.

Consultants et experts

- 9.107 Le montant prévu (465 400 dollars, inchangé) se décompose comme suit : a) compétences spécialisées pour aider à établir les rapports d'analyse générale et les études sectorielles dans le cadre des travaux préliminaires à l'examen décennal des progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, mise à jour de la base de données sur les indicateurs du développement durable, y compris les résultats des essais effectués au niveau du pays, rapports de fond sur les indicateurs du développement durable et études des démarches préconisées par le système des Nations Unies en matière de développement durable des ressources en eau douce (193 600 dollars); b) réunion de groupes spéciaux d'experts sur des questions telles que les problèmes financiers posés par Action 21, les indicateurs et les tendances du développement durable, les stratégies écologiquement rationnelles en matière de technologie, le développement durable et la production, la distribution et la consommation d'énergie et la gestion intégrée des ressources en eau (271 800 dollars).

Voyages

- 9.108 Le montant des dépenses prévues (190 300 dollars, inchangé) se rapporte aux frais de voyage de fonctionnaires se déplaçant pour participer soit à des consultations en vue de la rédaction de rapports ou de publications, soit à des réunions intergouvernementales ou interinstitutions ou à des réunions d'experts ayant un rapport avec le programme de la Commission du développement durable et la mise en oeuvre d'Action 21, éventuellement en fournissant des services techniques de secrétariat.

Services contractuels

- 9.109 Le montant prévu (41 700 dollars, inchangé) est destiné à financer la production, à l'extérieur, d'un certain nombre de publications relatives à ce sous-programme.

Sous-programme 5 Statistiques

Tableau 9.18

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	21 838,7	21 164,1	(102,1)	(0,4)	21 062,0	1 310,2	22 372,2
Autres dépenses de personnel	3,7	281,7	–	–	281,7	13,7	295,4
Consultants et experts	400,9	382,6	34,7	9,0	417,3	20,3	437,6
Voyages	133,7	152,0	–	–	152,0	7,4	159,4
Services contractuels	320,8	381,9	–	–	381,9	18,5	400,4
Frais généraux de fonctionnement	194,6	–	–	–	–	–	–
Fournitures et accessoires	19,1	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	429,8	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	–	614,8	–	–	614,8	29,9	644,7
Total	23 341,3	22 977,1	(67,4)	(0,2)	22 909,7	1 400,0	24 309,7

2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	2000-2001 Montant estimatif
a) Services d'appui à :			
i) Des organismes des Nations Unies	–	–	–
ii) Des activités extrabudgétaires	–	249,1	135,2
b) Activités de fond :			
Fonds d'affectation spéciale pour la recherche économique et sociale internationale	269,9	360,5	–
FNUAP	–	2 565,8	–
Fonds d'affectation spéciale pour le projet de comparaison internationale	5,8	14,6	–
c) Projets opérationnels :			
FNUAP	6 509,0	7 000,0	4 000,0
PNUD	2 564,0	2 000,0	–
Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	95,0	–	–
Total	9 443,7	12 190,0	4 135,2
Total 1) et 2)	32 785,0	35 167,1	28 444,9

Tableau 9.19

Postes nécessaires

Sous-programme : Statistiques

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	6	6	–	–	–	2	6	8
P-5	9	9	–	–	4	1	13	10
P-4/3	38	38	–	–	4	–	42	38
P-2/1	12	12	–	–	–	–	12	12
Total	66	66	–	–	8	3	74	69

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Agents des services généraux								
1re classe	12	12	–	–	–	–	12	12
Autres classes	46	46	–	–	4	1	50	47
Total	58	58	–	–	4	1	62	59
Total général	124	124	–	–	12	4	136	128

- 9.110 Le sous-programme sera exécuté par la Division de statistique.
- 9.111 Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme restera axé : a) sur la collecte, le traitement et la diffusion de l'information statistique; b) sur la normalisation des méthodes, des classifications et des définitions statistiques; c) sur la coopération technique; d) sur la coordination des activités et des programmes internationaux en matière de statistique.
- 9.112 Le sous-programme a notamment pour objectif de soutenir le rôle d'observatoire mondial des statistiques du commerce international, de la comptabilité nationale, de l'énergie, de l'activité industrielle, de l'environnement, des transports, de la démographie et des situations sociales, que joue l'Organisation des Nations Unies en procédant à la collecte, au traitement, à l'évaluation et à la diffusion de données statistiques internationales.
- 9.113 Le sous-programme a également pour objectif de favoriser la comparabilité internationale des données statistiques en favorisant la normalisation des méthodes, des classifications et des définitions statistiques utilisées par les services nationaux.
- 9.114 Le sous-programme a en outre pour objectif d'aider les États Membres qui le demandent à renforcer les capacités de leurs services nationaux, en fournissant des services consultatifs et en assurant la formation du personnel concerné.
- 9.115 Enfin, le sous-programme a pour objectif de promouvoir la mise en place d'un mécanisme de coordination des activités et des programmes statistiques internationaux confiés à la Division par la Commission de statistique et le Sous-Comité du Comité administratif de coordination sur les activités statistiques.
- 9.116 La Commission de statistique et son groupe de travail continueront de recevoir, dans le cadre de ce sous-programme, des contributions techniques et des services de secrétariat.
- 9.117 La mise en oeuvre du Système de gestion de l'information économique et sociale (UNESIS) des Nations Unies sera poursuivie en coopération avec les commissions régionales. Ce système couvre la collecte, le traitement, le stockage, l'échange et la diffusion d'informations économiques et sociales aux fins de l'élaboration de politiques. Dans ce contexte, on s'efforcera tout particulièrement de rendre les données économiques et sociales plus utiles et plus accessibles aux décideurs aux niveaux national et international. La mise au point et l'application de nouvelles techniques de traitement des données, de mise en réseau et de contrôle de la qualité pour améliorer la portée, la fiabilité et les délais de collecte, de traitement et de diffusion des données permettront de relever la qualité des statistiques internationales et métadonnées, et leur utilité pour le suivi et l'analyse des politiques.
- 9.118 Le sous-programme conservera un rôle important dans la réalisation d'Action 21, notamment en ce qui concerne la mise au point et la diffusion de statistiques sur la comptabilité environnementale et économique intégrée et d'indicateurs du développement durable.
- 9.119 Pour suivre les progrès réalisés sur le plan de la dimension humaine du développement, le sous-programme développera la portée et la diffusion de séries homogènes et intégrées de statistiques sociales (en particulier

les statistiques démographiques, les statistiques du logement, les statistiques ventilées par sexe, les statistiques sur l'invalidité, ainsi que les indicateurs sociaux et leur analyse).

- 9.120 On s'emploiera enfin à promouvoir le recours à la topographie et à la cartographie modernes comme moyens de progrès et de développement, notamment dans le cadre des conférences cartographiques régionales.

Réalisations escomptées

- 9.121 En fin d'exercice biennal, le sous-programme devrait avoir atteint les résultats suivants : a) amélioration des données sociales et économiques internationales sous l'angle de leur disponibilité, de leur utilité et de leur accessibilité pour les responsables politiques, nationaux et internationaux; rationalisation et harmonisation des indicateurs de développement; renforcement de la capacité de procéder à des comparaisons internationales pour mesurer le progrès économique et social; perfectionnement des méthodes et des procédés de mesure des phénomènes économiques et sociaux; c) renforcement des services nationaux de statistique, de sorte qu'ils puissent mieux décrire les institutions économiques et sociales de leurs pays; d) renforcement de la participation des pays au système statistique mondial; e) amélioration de la quantité et de la qualité des données statistiques fournies aux institutions et organismes internationaux; f) solution des problèmes nouveaux et des grandes questions qui seront apparus dans la discipline; g) réduction des doubles emplois et des chevauchements d'activités entre institutions et organismes internationaux en matière de statistique; renforcement de la coopération entre institutions internationales en matière de normes, de classifications, de définitions, de séries de données nationales concrètes, de collecte et de traitement des données.

Activités

- 9.122 Les activités suivantes seront entreprises durant l'exercice biennal :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/organes d'experts*
- i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions. Commission de statistique (10 séances); Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination (4 séances); Comité des contributions (70 séances); Cinquième Commission (20 séances); vingt et unième session du Groupe d'experts des noms géographiques (ONU); quinzième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique; septième Conférence cartographique des Nations Unies pour l'Amérique;
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports destinés à la trente et unième session de la Commission de statistique sur les statistiques environnementales, les statistiques démographiques et sociales, la comptabilité nationale, les grandes questions de statistique économique, les classifications économiques et sociales internationales et les statistiques du commerce international; projet de budget-programme et plan à moyen terme; rapport du Groupe de travail de la coordination et des programmes statistiques internationaux sur sa vingtième session; rapports du Sous-Comité du Comité administratif de coordination sur les activités statistiques sur les travaux de ses trente-troisième et trente-quatrième sessions; rapports destinés au Groupe de travail de la coordination et des programmes statistiques internationaux; ordre du jour et synthèses des documents de la trente-deuxième session de la Commission de statistique; rapports éventuellement demandés par la Commission de statistique ou son
- grou
pe de
tra-
vail;
rap-
ports
et
do-
cu-

- iii) Autres services. Réunion de groupes spéciaux d'experts chargés de mettre au point un manuel de comptabilité environnementale et économique; amélioration des notions et des méthodes applicables aux statistiques et aux indicateurs relatifs aux personnes âgées; étude d'un projet de manuel relatif aux institutions sans but lucratif; hiérarchisation des opérations d'actualisation de la Classification internationale type par industrie, CITI Rev. 3, et des classifications normalisées correspondantes; élaboration du manuel du comptable sur les statistiques du commerce international des marchandises;
- b) *Autres activités de fond*
 - i) Périodiques. *Environment Statistics Newsletter* (support papier et Internet, 4 livraisons); *Annuaire des statistiques industrielles* (support papier et Internet, 2 numéros); *Annuaire des statistiques de l'énergie* (support papier et Internet, 2 numéros); *Energy Balances and Electricity Profiles* (support papier et Internet, 1 numéro); *Annuaire démographique* (support papier et CD-ROM, 2 numéros); *Population and Vital Statistics Report* (support papier et Internet, 8 numéros); *Annuaire des statistiques de comptabilité nationale, 1999* (support papier et Internet, 1 numéro); *SNA Newsletter: SNA News and Notes* (support papier et Internet, 4 livraisons); *Classifications Hotline Newsletter* (support papier et Internet, 6 livraisons); *Annuaire des statistiques du commerce international*, vol. I et II (support papier, 2 numéros); microfiches sur le commerce des produits de base; CD-ROM sur les statistiques du commerce des produits de base (2 disques); *Bulletin mensuel de statistiques* (support papier et Internet, 24 numéros); *Annuaire statistique* (support papier et CD-ROM, 2 numéros); *World Statistics Pocketbook* (support papier et Internet, 2 éditions); diffusion sur Internet de la base de données commune du Système de gestion de l'information économique et sociale;
 - ii) Publications isolées. Manuel révisé de comptabilité environnementale et économique; manuel de comptabilité touristique et environnementale; manuel de formation à l'administration de l'état civil et à l'enregistrement des faits d'état civil; manuel de collecte des statistiques de budgets-temps; actes du Colloque international sur les leçons à tirer à mi-parcours du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000; manuel sur les institutions sans but lucratif; rapport technique sur l'initiation à la constitution du Système de comptabilité nationale 1993; nouveau texte d'introduction de la Classification internationale type par industrie, CITI Rev.3, et index alphabétique et numérique de celle-ci; projet de manuel du comptable sur

les statistiques du commerce international des marchandises; définitions du territoire statistique des pays et des zones du point de vue des échanges internationaux de marchandises; *Les femmes dans le monde 2000*; manuel sur l'organisation des statistiques; manuel de comptabilité concernant les pêches;

- iii) Supports techniques. Documents techniques sur les statistiques et la comptabilité de l'environnement; documentation didactique sur l'utilisation des classifications (Classification internationale type par industrie et classification centrale des produits); évaluation de la mise en application du Système de comptabilité nationale dans les pays et les régions; inventaire annoté des amendements de fond apportés au Système de comptabilité nationale 1993 (corrections, éclaircissements, interprétations et altérations); documents techniques sur les problèmes théoriques que posent la comptabilité nationale et satellite et son analyse; documents techniques sur les méthodes et les principes de classement; tableaux analytiques en série établis à l'aide de la base de données sur la comptabilité nationale; tableaux de correspondance entre les classifications; version révisée de l'interface pour micro-ordinateurs «COMTRADE for Windows» compatible avec la nouvelle configuration de la base de données COMTRADE Year 2000; données destinées au Comité des contributions; inventaire de la famille internationale des classifications;
- iv) Mise à jour de bases de données et diffusion de renseignements statistiques
 - a. Bases de données de l'UNESIS sur l'environnement, l'énergie, les statistiques générales de l'industrie concernant l'industrie extractive, l'électricité et l'eau, la production par produit, les indices de la production industrielle, le bâtiment, la comptabilité nationale, la démographie, les échanges internationaux;
 - b. Inventaire des indices des organismes internationaux;
 - c. Base de données du Comité des contributions;
 - d. Base de données statistiques concernant les incapacités (DISTAT);
 - e. Indicateurs et statistiques de la base de données sur les femmes (WISTAT);
 - f. Base de données sur les classifications internationales;
 - g. Réponses aux demandes ponctuelles des États Membres et d'autres utilisateurs souhaitant s'informer des notions et des méthodes recommandées à l'échelon international et des pratiques nationales dans divers domaines statistiques;
 - h. Fourniture d'informations sur bandes magnétiques, disquettes, sorties sur imprimantes et supports répondant aux besoins des utilisateurs, dans divers domaines statistiques;
 - i. Base de données sur les publications sous forme électronique destinées au commerce sur Internet;
 - j. Mise à jour des indicateurs statistiques sur les femmes dans le monde sur Internet;
 - k. Mise à jour des indicateurs d'infirmité sur Internet;
 - l. Actualisation mensuelle de la page d'accueil sur les statistiques sur le site Internet de l'ONU;
- v) Autres travaux techniques et activités d'appui
 - a. Développement et appui techniques concernant la base de données commune de l'UNESIS et diffusion des résultats;
 - b. Développement et appui techniques concernant l'UNESIS et les bases de données et les produits relatifs à l'environnement, à l'énergie et aux résultats de production et indices des

- produits industriels, statistiques du commerce international, statistiques démographiques, comptabilité nationale;
- c. Appui technique pour la conversion de divers imprimés en CD-ROM et en informations publiables sur Internet et développement de la diffusion des publications sur Internet (commerce électronique);
 - d. Appui technique au registre par pays/par zone de l'UNESIS;
- vi) Appui technique aux instruments de gestion de la Division (informatique de gestion, fichiers d'adresses, etc.);
 - vii) Appui technique aux services de liaison avec le Centre international de calcul pour les services d'aide informatique destinés aux programmes d'impression de COMTRADE et d'UNESIS et à la conversion, à la mise à l'épreuve et à la restauration des programmes sous l'angle de leur compatibilité 2000;
 - viii) Gestion du réseau local du Département/de la Division;
 - ix) Gestion du serveur Unix/Sybase du Département/de la Division;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaisons interinstitutions*
- i) Services fonctionnels et participation aux réunions suivantes : Groupe de travail intergouvernemental sur l'amélioration des statistiques de l'environnement; Groupe de la classification des produits; Groupe de Voorburg sur les statistiques des services; Groupe de Londres sur la révision du Système de la comptabilité économique et environnementale; Comité du Système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes;
 - ii) Participation aux activités d'organisations non gouvernementales : Institut international de statistique; Fédération internationale des géomètres; Association internationale de cartographie; Société internationale de photogrammétrie et de télédétection;
 - iii) Participation aux activités des fonds, programmes et organismes des Nations Unies et d'autres institutions internationales : Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité internationale; équipes spéciales interinstitutions sur le commerce international des services, les statistiques environnementales, les statistiques commerciales et financières internationales; Comité de coordination de l'assistance technique aux pays de l'ex-URSS en matière de statistiques; Conférence des statisticiens européens; Conférence des planificateurs, statisticiens et démographes africains; Comité de statistique de la CESAP; Comité de statistique de la CEPALC/OEA; Comité de coordination pour le développement de la statistique en Afrique; Groupe consultatif mixte des politiques/Section femmes et développement; Comité interinstitutions de coordination des recensements pour l'Afrique subsaharienne;
 - iv) Services fonctionnels nécessaires à la session annuelle du Sous-Comité du Comité administratif de coordination sur les activités statistiques;
 - v) Participation aux travaux du Comité interinstitutions du Comité administratif de coordination sur les femmes et l'égalité entre les sexes;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs fournis à la demande des gouvernements des pays en développement et des pays en transition : a) services consultatifs techniques sur les statistiques économiques, démographiques et sociales ainsi que sur les statistiques de l'industrie, de l'énergie, de l'environnement et du commerce; b) services ponctuels de coopération technique en matière de comptabilité nationale et d'informatique, aux fins notamment des recensements décennaux; c) services consultatifs relatifs à l'établissement des barèmes des quotes-parts d'autres organisations

(Groupe des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, OUA, Organisation mondiale du tourisme);

- ii) Formation de groupe (séminaires, ateliers et colloques)
 - a. Colloque/atelier international sur les leçons à tirer à mi-parcours du Programme mondial du recensement de la population et de l’habitation de l’an 2000;
 - b. Séminaires sur les statistiques, les indicateurs et la comptabilité de l’environnement, sur l’état civil et l’enregistrement des faits d’état civil, sur les classifications, sur la comptabilité nationale, sur l’adoption des notions et définitions de 1997 dans les statistiques du commerce international des marchandises;
- iii) Services de formation accélérée, bourses, voyages d’études et formation en cours d’emploi;
- iv) Services techniques fournis aux États Membres et aux projets régionaux et interrégionaux et services de formation tendant à aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités en matière de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 9.123 Le crédit demandé de 21 062 000 dollars, en diminution de 102 100 dollars, financera les postes indiqués au tableau 9.19. La diminution de 102 100 dollars s’explique par la disparition du Groupe de Genève et le transfert de Genève à New York d’un poste P-3 et de deux postes d’agent des services généraux (autres classes). Elle correspond à la différence des coûts standard entre les deux villes.

Autres dépenses de personnel

- 9.124 Il est demandé un montant de 281 700 dollars (inchangé) pour le personnel spécialisé recruté sur de courtes périodes pour poursuivre la réalisation du Système de gestion de l’information économique et sociale et de l’élaboration des normes et des programmes correspondants;

Consultants et experts

- 9.125 Le crédit demandé de 417 300 dollars, en augmentation de 34 700 dollars, sera réparti comme suit : a) 162 400 dollars pour recruter des experts possédant des compétences dont le Département n’est pas doté qui seront chargés d’établir des guides et des manuels, de convertir aux normes de l’UNESIS les bases de données sur les statistiques de l’énergie et de l’industrie et de participer activement à six réunions de groupes d’experts consacrées aux statistiques de l’environnement, aux statistiques démographiques et sociales, aux statistiques du commerce international, aux indicateurs et aux statistiques économiques; b) 254 900 dollars – y compris l’augmentation de 34 700 dollars – pour organiser six réunions de groupes d’experts sur le projet de manuel de comptabilité environnementale et économique, améliorer les principes et les méthodes applicables aux statistiques et aux indicateurs relatifs aux personnes âgées, réviser le projet de manuel sur les institutions à but non lucratif, hiérarchiser les opérations d’actualisation et de révision de la Classification internationale type par industrie, CITI Rev. 3, et des classifications normalisées connexes, réviser le projet de manuel des comptes de production du secteur financier, et élaborer le manuel du comptable sur les statistiques du commerce international des marchandises.

Voyages

- 9.126 Le crédit demandé de 152 000 dollars (inchangé) servira à financer les voyages des fonctionnaires de la Division qui participent aux conférences, séminaires et colloques mondiaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux, dont la Division est appelée à assurer la coordination et auxquels elle est censée apporter une contribution, aident les États Membres à développer leurs institutions de statistique, et collaborent et assurent la liaison avec les commissions régionales en matière de développement statistique.

Services contractuels

- 9.127 Un montant de 381 900 dollars (inchangé) est demandé pour produire des microfiches sur les statistiques du commerce international des produits de base et couvrir les frais d'impression à l'extérieur des publications, des manuels et des rapports.

Subventions et contributions

- 9.128 Le montant demandé, soit 614 800 dollars (inchangé), permettrait à la Division de régler sa contribution aux frais d'exploitation et d'entretien de l'ordinateur central du Centre international de calcul.

Sous-programme 6 Population

Tableau 9.20

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	6 678,0	7 797,0	110,9	1,4	7 907,9	512,0	8 419,9
Autres dépenses de personnel	4,7	–	–	–	–	–	–
Consultants et experts	97,1	80,9	117,4	145,1	198,3	9,7	208,0
Voyages	109,1	100,4	–	–	100,4	4,9	105,3
Services contractuels	30,6	93,3	–	–	93,3	4,5	97,8
Frais généraux de fonctionnement	45,1	–	–	–	–	–	–
Fournitures et accessoires	6,8	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	70,5	–	–	–	–	–	–
Total	7 041,9	8 071,6	228,3	2,8	8 299,9	531,1	8 831,0

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	1 327,1	b) Activités de fond :	
			FNUAP	–
	1 830,0	1 000,0	c) Projets opérationnels :	
	99,0	–	FNUAP	–
			PNUD	–
	9,0	–	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	–
Total	1 938,0	2 327,1		–
Total 1) et 2)	8 979,9	10 398,7		8 831,0

Tableau 9.21

Postes nécessaires
Sous-programme : Population

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	6	6	–	–	3	–	9	6
P-4/3	15	15	–	–	–	–	15	15
P-2/1	2	2	–	–	–	–	2	2
Total	26	26	–	–	3	–	29	26
Agents des services généraux								
1re classe	4	4	–	–	–	–	4	4
Autres classes	12	13	–	–	2	–	14	13
Total	16	17	–	–	2	–	18	17
Total général	42	43	–	–	5	–	47	43

- 9.129 Le sous-programme sera exécuté par la Division de la population, dont la Commission de la population et du développement a réaffirmé, à sa vingt-huitième session, qu'elle était l'unité administrative du Secrétariat compétente pour suivre et évaluer l'évolution de la situation dans un grand nombre de domaines intéressant la population.
- 9.130 Une des principales activités prévues au titre du sous-programme consistera à améliorer l'appui et les services fonctionnels fournis à des organes intergouvernementaux tels que la Commission de la population et du développement, ainsi qu'aux travaux connexes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, grâce à l'établissement de documents de grande qualité, de travaux d'analyse et à des mesures tendant à faciliter la recherche de consensus et l'élaboration de politiques. Les activités qui seront menées au titre du sous-programme appuieront l'application des recommandations figurant dans le Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement, sur lesquelles l'accent sera de nouveau mis lors de la session extraordinaire de l'Assemblée qui doit se tenir du 30 juin au 2 juillet 1999 et au cours de laquelle seront examinés les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action au cours des cinq premières années. Il s'agira en particulier de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans le Programme d'action et de recenser et d'analyser les nouvelles questions de politique générale et les tendances mondiales en matière de population et de développement.
- 9.131 Il s'agira de faciliter l'accès des gouvernements aux informations relatives aux tendances démographiques et leur rapport avec le développement économique et social afin d'aider les gouvernements à formuler des politiques et des programmes. Des estimations et projections démographiques seront officiellement établies par l'ONU pour tous les pays et toutes les régions du monde, ainsi que pour les zones urbaines et rurales et pour les grandes villes. Elles formeront un ensemble uniformisé et cohérent de données démographiques pouvant être utilisées par tous les organismes des Nations Unies. Les migrations internationales, la mortalité infantile, juvénile et maternelle et la mortalité chez les adultes dans certaines régions, ainsi que les incidences démographiques du sida, sont de nouvelles questions critiques qui seront abordées. L'accent a été mis sur ces questions dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et leur importance sera réaffirmée dans les principales décisions que prendra l'Assemblée générale à sa session extraordinaire qui doit se tenir en juin 1999. L'analyse des politiques démographiques nationales

et les rapports entre la dynamique de la population et les questions de développement constituent d'autres domaines prioritaires.

- 9.132 Il s'agira également de faciliter les progrès dans l'application des recommandations énoncées dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les décisions d'autres organes intergouvernementaux relatives à la population. Grâce à des services consultatifs pour l'élaboration de politiques et la coopération technique, les activités : a) contribueront à renforcer la capacité des États Membres de formuler des politiques et des programmes nationaux dans le domaine de la population et des domaines connexes en vue de l'application efficace des recommandations définies dans le Programme d'action; et b) amélioreront les capacités institutionnelles des gouvernements de recueillir, d'analyser et de diffuser des données démographiques nationales.
- 9.133 La coordination et la coopération entre les organismes des Nations Unies (par l'intermédiaire du Sous-Comité des estimations et projections démographiques du Comité administratif de coordination) et entre les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, régionales et nationales dans le domaine de la population seront également améliorées au titre de ce sous-programme.
- 9.134 Dans le cadre du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, il s'agira de renforcer et d'élargir la diffusion par voie électronique de données démographiques afin de répondre efficacement aux demandes d'information et de faciliter la coordination entre les organismes des Nations Unies dans le domaine de la population.

Réalisations escomptées

- 9.135 Les réalisations escomptées au titre du sous-programme sont les suivantes : a) suivi des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et travaux approfondis d'analyse et de recherche sur de nouvelles questions de politique générale et les nouvelles tendances mondiales dans le domaine de la population et du développement; b) accès plus rapide à des informations et des analyses fiables sur les tendances et politiques en matière de population et meilleure exploitation de ces informations et analyses; et c) collaboration et coordination interorganisations accrues et efficaces dans le domaine de la population.

Produits

- 9.136 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront exécutés :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
 - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions. Deuxième Commission de l'Assemblée générale (4 séances); Conseil économique et social (4 séances); Commission de la population et du développement (22 séances); et réunions intersessions du Bureau de la Commission (8 séances);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports de la Commission de la population et du développement sur le suivi de la population mondiale (2 rapports); rapports sur l'état d'avancement des activités dans le domaine de la population (2 rapports); projet de plan à moyen terme et de programme de travail dans le domaine de la population pour 2002-2005 et 2002-2003, respectivement; et rapport sur les tendances démographiques mondiales;
 - iii) Réunions de groupes d'experts spéciaux sur les nouvelles questions se posant dans le domaine de la population (2 réunions);

- b) *Autres activités de fond*
- i) Publications en série. *World Population Prospects* (3 volumes); *World Urbanization Prospects*; rapport du Sous-Comité des estimations et projections démographiques du Comité administratif de coordination à sa vingt et unième session; base de données sur la population et le développement; résumé de la publication *World Population Monitoring* (publication annuelle); *World Population Monitoring* (publication annuelle); *Bulletin démographique des Nations Unies* (publication semestrielle); et *Population Newsletter* (publication semestrielle);
 - ii) Publications isolées sur la mortalité, les migrations internationales, l'utilisation des contraceptifs; les questions nouvelles concernant les taux de fécondité et les tendances en la matière; questions nouvelles concernant les estimations démographiques; questions nouvelles concernant les politiques démographiques (2 publications); et questions nouvelles concernant la population et le développement (2 publications);
 - iii) Supports techniques. Bases de données sur l'utilisation de contraceptifs, les taux de fécondité et les tendances en la matière, la mortalité, les migrations internationales, les tendances démographiques mondiales et les perspectives en la matière, les tendances et perspectives mondiales en matière d'urbanisation, la population et le développement et les politiques démographiques à l'échelle mondiale;
 - iv) Supports et services d'information. Planches murales sur la population mondiale, les zones urbaines et rurales, les agglomérations urbaines, l'utilisation des contraceptifs, les politiques démographiques ainsi que la population et le développement; services spéciaux d'information et diffusion de données dans le domaine de la population; catalogue des publications de la Division de la population; et liste (mensuelle) des acquisitions du centre de références sur la population;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*. Contribution aux activités interdépartements et interorganisations dans le domaine de la population; contributions et participation aux activités du Sous-Comité des estimations et projections démographiques du Comité administratif de coordination (vingt et unième session); collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies à l'établissement des rapports à la Commission de la population et du développement et suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; activités en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales aux fins de la diffusion de données démographiques; et liaison avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales qui s'occupent des questions de population aux fins de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 9.137 Le montant demandé (7 907 900 dollars, en augmentation de 110 900 dollars) correspond aux postes indiqués dans le tableau 19.21. L'augmentation de 110 900 dollars est imputable au transfert d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) du sous-programme 8, Économie et administration publiques, pour renforcer la Division de la population, compte tenu des responsabilités accrues qui lui seront confiées à l'issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Consultants et experts

- 9.138 Le montant prévu (198 300 dollars), en hausse de 117 400 dollars, correspond : a) aux services spécialisés (158 600 dollars) nécessaires pour réaliser un certain nombre d'études sur des thèmes précis intéressant la population et le développement qui devraient se dégager de la session extraordinaire de l'Assemblée générale ou être étudiés dans le cadre du suivi de cette session; pour créer un site Web et une interface pour la base de données sur la population et le développement; pour donner des conseils sur les modalités à appliquer

pour incorporer les incidences démographiques du sida dans les estimations et projections démographiques de l'ONU et sur les aspects pratiques des tendances récentes de l'évolution des modes de vie; et b) à la convocation de deux réunions de groupes d'experts sur la population et le développement au XXI^e siècle et les facteurs déterminants et les conséquences des changements démographiques (39 700 dollars). L'augmentation de 117 400 dollars résulte des besoins supplémentaires en consultants (77 700 dollars) et des ressources nécessaires, pour la première fois, pour la convocation des deux réunions de groupes d'experts (39 700 dollars).

Voyages

- 9.139 Le montant prévu (100 400 dollars, inchangé) doit permettre de financer les voyages du personnel aux fins de collecte de données, de consultations, de travaux de recherche, de liaison et de collaboration avec des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Services contractuels

- 9.140 Le montant prévu (93 300 dollars, inchangé) doit servir à financer les travaux contractuels d'imprimerie de plusieurs publications en série et isolées (71 300 dollars) et l'achat de tableaux spéciaux récapitulant les données des enquêtes démographiques et sanitaires (22 000 dollars).

Sous-programme 7 Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial

Tableau 9.22

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	8 060,9	9 401,3	110,9	1,1	9 512,2	611,1	10 123,3
Autres dépenses de personnel	3,4	33,0	–	–	33,0	1,6	34,6
Consultants et experts	77,9	221,5	8,7	3,9	230,2	11,2	241,4
Voyages	73,3	77,7	17,7	22,7	95,4	4,7	100,1
Services contractuels	72,7	106,8	(31,8)	(29,7)	75,0	3,6	78,6
Frais généraux de fonctionnement	34,9	–	–	–	–	–	–
Fournitures et accessoires	8,6	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	76,3	–	–	–	–	–	–
Total	8 408,0	9 840,3	105,5	1,0	9 945,8	632,2	10 578,0

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
	-	-	ii) Des activités extrabudgétaires	-
			b) Activités de fond :	
	227,9	647,1	Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections relatives au développement	
	-	-	c) Projets opérationnels	-
Total	227,9	647,1		-
Total 1) et 2)	8 635,9	10 487,4		10 578,0

Tableau 9.23

Postes nécessaires

Sous-programme 7 : Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	3	3	-	-	-	-	3	3
P-5	7	7	-	-	-	-	7	7
P-4/3	16	16	-	-	-	-	16	16
P-2/1	3	3	-	-	-	-	3	3
Total	30	30	-	-	-	-	30	30
Agents des services généraux								
1re classe	8	8	-	-	-	-	8	8
Autres classes	12	13	-	-	-	-	12	13
Total	20	21	-	-	-	-	20	21
Total général	50	51	-	-	-	-	50	51

- 9.141 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de l'analyse des politiques de développement.
- 9.142 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, ce sous-programme aura pour objectif principal d'aider l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à convenir des mesures à prendre aux niveaux national et international pour faire face à la mondialisation, et de promouvoir une interprétation commune des tendances et questions relatives au développement international. Les conclusions du groupe de travail international ad hoc de haut niveau à composition non limitée chargé d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental devraient avoir d'importantes répercussions sur les activités menées dans le cadre de ce sous-programme.
- 9.143 Ce sous-programme favorisera une interprétation commune, en particulier par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, mais aussi par les différents gouvernements et autres entités, des tendances récentes et des perspectives à court terme de l'économie mondiale.

- 9.144 Les activités menées au titre de ce sous-programme seront notamment les suivantes : identifier et analyser des questions de politique socioéconomique mondiale spécifiques présentant un intérêt immédiat pour la communauté internationale, et faciliter un accord sur les mesures à prendre pour y faire face. Un thème central sera l'étude des conséquences de la mondialisation, en particulier l'intégration financière, sur la croissance économique et le développement des pays en développement ainsi que sur l'intégration dans l'économie mondiale des pays à économie en transition. Il s'agira également d'analyser les causes et les conséquences du ralentissement de l'économie mondiale entre 1997 et 1999 et d'étudier les mesures palliatives à adopter. On aura soin d'exécuter ces activités à la lumière des résultats obtenus par le groupe de travail chargé d'examiner le financement du développement.
- 9.145 Ce sous-programme contribuera également au débat qui s'est ouvert aux niveaux national et international au sujet des tendances et questions récentes et à plus long terme en matière de développement mondial, notamment des questions systémiques comme le fonctionnement, la viabilité, la stabilité, la transparence et l'équité du système économique mondial; il aidera à définir les mesures à prendre dans ce domaine. Le Comité des politiques de développement aura un rôle important à jouer en la matière. Le Comité exécutif du Département des affaires économiques et sociales sera un cadre tout désigné pour débattre de ces questions, notamment collaborer avec la CNUCED au suivi de l'évolution de l'endettement, et trouver de nouveaux moyens de venir en aide aux pays qui ont des difficultés à assurer le service de la dette.

Réalisations escomptées

- 9.146 Ce sous-programme devrait permettre d'obtenir, entre autres, les résultats suivants : a) intensification et approfondissement du débat engagé avec les gouvernements et entre ces derniers, particulièrement dans le cadre de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, au sujet des tendances et questions relatives à l'économie mondiale; b) approfondissement du dialogue ouvert sur les questions de politique économique et sociale à l'échelle mondiale au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social; identification des mesures qui devraient être adoptées aux niveaux national et international en vue de résoudre ces problèmes; resserrement de la coopération avec les institutions de Bretton Woods et autres institutions financières; c) définition de nouveaux objectifs de développement au niveau international.

Produits

- 9.147 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits ci-après seront fournis :
- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
 - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions. Deuxième Commission de l'Assemblée générale (24 séances); Conseil économique et social (16 séances); Comité des politiques de développement (20 séances);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
 - a. Assemblée générale. Rapports sur les sujets suivants : intégration financière mondiale (2); tendances en matière de flux financiers internationaux (2); intégration des pays à économie en transition dans l'économie mondiale (1); mondialisation et interdépendance (rapport établi en collaboration avec la CNUCED) (2);
 - b. Conseil économique et social. Études : *La situation économique et sociale dans le monde* (2). Rapports sur les sujets suivants : situation de l'économie mondiale (2); travaux du Comité des politiques de développement (2);
 - c. Comité des politiques de développement. Études de fond (documentation de session) (10);
 - iii) Réunions de groupes spéciaux d'experts comme suit : réunions sur les sujets qui seront traités dans *La situation économique dans le monde* (2); réunions organisées dans le cadre du projet Link sur les perspectives de l'économie mondiale (4); réunions sur les questions qui seront examinées par le Comité des politiques de développement (2);

- b) *Autres activités de fond*
- i) Publications en série. *La situation économique et sociale dans le monde* (publication annuelle); *World Economy at the Beginning of the Year Review* (en coopération avec la CNUCED) (publication annuelle); rapport du Comité des politiques de développement (publication annuelle);
 - ii) Publications isolées. Six documents de travail sur certains aspects du développement;
 - iii) Documents techniques. Documents préparatoires pour la réunion organisée dans le cadre du projet Link sur les perspectives de l'économie mondiale (4); rapports sur la situation de l'économie mondiale et sur les problèmes macroéconomiques se faisant jour dans l'économie mondiale (à présenter aux réunions organisées dans le cadre du même projet)(4); rapport de la réunion (Projet Link) (4);
 - iv) Développement du site Web de la Division. Mise à disposition du résumé des publications en série et isolées ainsi que du texte intégral de tous les documents établis à l'intention des organes délibérants ; élaboration de pages consacrées à deux thèmes particuliers;
 - v) Réunions d'information destinées aux délégations sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Réunions et séminaires organisés en collaboration avec le Bureau de la Deuxième Commission ou d'autres organes intergouvernementaux (10); réunion d'information destinée au Conseil organisée après la séance plénière du Comité des politiques de développement (2);
 - vi) Réunions d'information et d'évaluation des politiques organisées à l'intention du Secrétaire général, de la Vice-Secrétaire générale et du Secrétaire général adjoint sur des questions relatives aux politiques de développement : notes d'information mensuelles sur l'économie mondiale destinées au Secrétaire général (24); réunions d'information générale sur certains pays et sur des questions d'ordre économique, organisées à l'intention du Secrétaire général, de la Vice-Secrétaire générale et du Secrétaire général adjoint, en vue de préparer leurs rencontres avec de hauts responsables politiques (60); résumés et évaluation des propositions en suspens visant à améliorer le climat financier international (10);
- c) *Coopération internationale, coordination et liaison interinstitutions*. Consultations menées avec la CNUCED, les commissions régionales, le FMI et la Banque mondiale, et coordination des activités de la Division avec celles de ces organismes; amélioration de l'accès au modèle Link à partir de n'importe quel point du globe, pour les organismes des Nations Unies et les États Membres; liens avec un réseau externe d'instituts de recherche économique universitaires, gouvernementaux et intergouvernementaux (échange de documents d'information et organisation de consultations informelles).

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 9.148 Les ressources prévues (9 512 200 dollars), qui font apparaître une augmentation de 110 900 dollars, serviraient à financer les postes figurant au tableau 9.23. L'augmentation s'explique par le transfert au présent sous-programme d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) provenant du sous-programme 8, Économie et administration publiques.

Autres dépenses de personnel

- 9.149 Le montant prévu (33 000 dollars, inchangé) servirait à financer le recrutement de personnel temporaire pour aider au traitement informatique des données et contribuer aux travaux de recherche pour l'élaboration de l'étude *La situation économique et sociale dans le monde* ainsi que du rapport sur l'état de l'économie mondiale.

Consultants et experts

- 9.150 Les ressources prévues (230 200 dollars), qui font apparaître une augmentation de 8 700 dollars, permettraient de financer les services d'experts chargés de préparer quatre études sur les résultats de l'économie mondiale dans les années 90 et les perspectives pour le nouveau millénaire, deux études sur des sujets spécialisés choisis par le Comité des politiques de développement comme thèmes de ses deux sessions annuelles, et quatre études sur des sujets spécialisés qui seront incorporées dans *La situation économique et sociale dans le monde*; de développer et mettre à niveau les bases de données de la Division (99 200 dollars). Elles permettraient également d'organiser huit réunions ad hoc d'experts sur des questions intéressant des organes intergouvernementaux, telles que la vulnérabilité en tant qu'indicateur permettant d'identifier les pays en développement les moins avancés; la mondialisation et la gestion de l'économie mondiale; les incidences de l'élargissement de l'Union européenne sur les États n'en sont pas membres; la relance en Asie de l'Est; les répercussions de la crise économique mondiale sur l'Afrique subsaharienne; l'expansion du revenu en Amérique latine dans les années 90 (131 000 dollars). L'augmentation de 8 700 dollars s'explique par les besoins supplémentaires en matière de consultants (5 700 dollars) et de réunions de groupes d'experts (3 000 dollars).

Voyages

- 9.151 Un montant de 95 400 dollars, qui comprend une augmentation de 17 700 dollars, est demandé pour financer les frais de voyage du personnel chargé d'assurer le service du Conseil économique et social lorsqu'il se réunit à Genève ainsi que la liaison et la coordination avec les institutions spécialisées et avec d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales, et d'effectuer des recherches et de recueillir des données dans le cadre du programme de travail. L'augmentation de 17 700 dollars s'explique par la recrudescence des activités menées au titre du sous-programme.

Services contractuels

- 9.152 Un montant de 75 000 dollars, faisant apparaître une diminution de 31 800 dollars – laquelle s'explique par un recours accru aux services de reproduction internes, permettrait de financer les travaux contractuels de réalisation et d'impression de *La situation économique et sociale dans le monde*, de l'étude sur les *Perspectives socioéconomiques globales de l'économie mondiale* ainsi qu'un certain nombre d'autres publications relatives au programme de travail de la Division.

Sous-programme 8 Administration publique, financement et développement

Tableau 9.24

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	10 275,0	9 297,0	(579,4)	(6,2)	8 717,6	541,7	9 259,3
Consultants et experts	309,6	333,2	69,4	20,8	402,6	19,5	422,1
Voyages	164,3	199,1	–	–	199,1	9,6	208,7
Services contractuels	–	44,9	29,7	66,1	74,6	3,6	78,2
Total	10 748,9	9 874,2	(480,3)	(4,8)	9 393,9	574,4	9 968,3

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	2 141,9	574,2	ii) Des activités extrabudgétaires	1 030,8
			b) Activités de fond	
	17 146,0	14 000,0	c) Projets opérationnels :	
			PNUD	14 000,0
	29 125,0	31 000,0	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	20 000,0
Total	48 412,9	45 574,2		35 030,8
Total 1) et 2)	59 161,8	55 448,4		44 999,1

Tableau 9.25

Postes nécessaires

Sous-programme 8 : Administration publique, financement et développement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	3	3	–	–	2	2	5	5
P-5	5	5	–	–	–	–	5	5
P-4/3	13	13	–	–	–	–	13	13
P-2/1	5	4	–	–	–	–	5	4
Total	27	26	–	–	2	2	29	28
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	26	23	–	–	–	–	26	23
Total	27	24	–	–	–	–	27	24
Total général	54	50	–	–	2	2	56	52

- 9.153 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de l'économie et de l'administration publiques.
- 9.154 Il a pour objet de faciliter les débats d'orientation menés au niveau intergouvernemental et de promouvoir une optique mondiale et collective, en présentant des données d'information et des analyses à caractère pragmatique sur la contribution de l'administration, des finances et de l'économie publiques au processus de développement. La Division recensera et analysera les grandes orientations relatives à l'évolution du rôle de l'État; à l'interaction entre État et marchés; aux modalités et aux objectifs de l'intervention de l'État; et au rôle qui revient à ce dernier en matière de privatisation et pour ce qui est d'assurer la prestation de services sociaux essentiels et de promouvoir le développement humain, de créer et de financer des filets de protection sociale, de protéger l'environnement et de favoriser un développement durable, d'élaborer et d'appliquer des politiques monétaires et fiscales et de répartir le revenu, de lever des recettes et de gérer les ressources financières de manière transparente et responsable.
- 9.155 Les activités entreprises au titre de ce sous-programme viseront également à définir les options, les mécanismes et les pratiques indispensables pour renforcer les institutions essentielles de l'État, promouvoir la primauté du droit, accroître la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques et créer les conditions favorables à la croissance du secteur public. À ce titre, le programme de travail portera sur les éléments suivants : mécanismes et processus électoraux, parlements et autres organes représentatifs, dispositifs institutionnels facilitant la participation du public à l'élaboration, à l'application, au suivi et à l'évaluation des politiques gouvernementales, gestion de la diversité et recherche d'un consensus, systèmes judiciaires, cadre législatif et réglementaire et favoriser la prévisibilité de manière que les entreprises puissent fonctionner de façon productive et connaître une croissance inédite.
- 9.156 Le sous-programme prévoit également la réalisation d'études à caractère pragmatique concernant la réforme administrative, la débureaucratiation et la décentralisation, le perfectionnement des cadres, la valorisation et la formation des ressources humaines, les systèmes de fonction publique et les codes de cette dernière, le renforcement du professionnalisme et de la déontologie des fonctionnaires, les nouvelles techniques de gestion, l'adoption de techniques novatrices dans le secteur public et le renforcement de la prestation de services publics par l'adoption de nouvelles techniques.

- 9.157 L'analyse des politiques relatives aux finances publiques portera sur les politiques et processus touchant la mobilisation de ressources, l'administration fiscale, la budgétisation et la comptabilité nationales et la création de mécanismes de contrôle et de justification des comptes.
- 9.158 Le sous-programme aura pour objet de présenter aux gouvernements et organes intergouvernementaux qui en font la demande des renseignements, méthodes, évaluations et propositions concrètes sur l'interaction des problèmes et mesures d'intervention dans les domaines politique et économique, comme les incidences économiques et sociales des sanctions instituées par l'ONU, les effets des mesures économiques coercitives, les liens existant entre la paix et le développement et certains aspects de la reconstruction et du relèvement après les conflits.
- 9.159 Le sous-programme visera à aider les gouvernements à améliorer les systèmes d'administration et de finances publiques, en facilitant l'accès à l'information, en adaptant et en diffusant les pratiques optimales et en offrant une tribune internationale pour l'échange de données d'expérience. À cet égard, la Division servira de centre d'échange d'informations pour les États Membres, en particulier les pays en développement et les pays en transition, en présentant par la voie électronique des données à jour sur l'administration publique et le financement du développement. L'échange d'informations Sud-Sud bénéficiera d'une attention particulière.
- 9.160 Le sous-programme aura pour objet de renforcer les capacités des gouvernements des pays en développement et des pays en transition qui en feront la demande dans le domaine de l'analyse et de la formulation des politiques et la gestion du développement socioéconomique, y compris la mise en place d'une infrastructure pour le développement institutionnel et la mise en valeur des ressources humaines, ainsi que la mise en oeuvre des engagements pertinents adoptés lors des grandes conférences des Nations Unies. Conformément à la résolution 50/225 de l'Assemblée générale en date du 19 avril 1996, une attention particulière sera accordée aux éléments suivants : renforcement des systèmes et organismes de l'administration publique, restructuration administrative, réforme de la fonction publique, mise en valeur des ressources humaines et formation en matière d'administration publique, amélioration du fonctionnement du secteur public, accroissement des interactions entre les secteurs public et privé, promotion des nouvelles techniques de gestion, amélioration de la gestion des programmes de développement, renforcement des capacités juridiques des pouvoirs publics et renforcement du cadre réglementaire, mobilisation des ressources, gestion des recettes, gestion financière et transparence et responsabilité, par le biais de services consultatifs et d'activités d'assistance technique et de mise en valeur des ressources humaines.
- 9.161 Le sous-programme visera également à favoriser l'interaction et la coordination entre les débats d'orientation au niveau intergouvernemental et les travaux opérationnels pertinents du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration publique, des finances publiques et du développement, ainsi que la coopération avec des organismes intergouvernementaux, des organisations non gouvernementales et d'autres organes, institutions et programmes des Nations Unies.

Réalisations escomptées

- 9.162 Les réalisations escomptées au titre de ce sous-programme sont notamment les suivantes : a) renforcement du dialogue intergouvernemental, par la promotion de stratégies mondiales communes et la publication de rapports et documents contenant des données de qualité et actualisées; b) assistance en matière de recherche d'un consensus, de prise de décisions et d'orientation des politiques concernant les mesures spéciales d'intervention et le développement, aux niveaux national et international; c) utilisation et interaction accrues des liens entre les sites Web et les bases de données spécialisés de la Division; d) services consultatifs et projets de formation et de coopération technique dans les domaines des politiques gouvernementales et de l'administration et des finances publiques (dont l'efficacité sera démontrée, le cas échéant, par les capacités accrues des pouvoirs publics); et e) renforcement de l'interaction et de la coordination entre les débats intergouvernementaux et les activités opérationnelles du système des Nations Unies et coopération accrue avec des organismes intergouvernementaux et des organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine de l'administration publique, du financement et du développement (en vue de réduire les doubles emplois et les chevauchements d'activités).

Produits

9.163 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les produits suivants seront exécutés :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
 - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions. Assemblée générale (8 séances); réunions de travail demandées par l'Assemblée pour étudier les données de base et les tendances relatives au secteur public, selon qu'il convient; Conseil économique et social (6 séances); réunions de travail demandées par le Conseil pour étudier les données de base et tendances relatives au secteur public, selon qu'il convient; Réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies (avec services techniques) (20 séances plénières et 12 séances de groupe de travail); et Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (outre la fourniture de services techniques à son Comité directeur) (20 séances plénières et 8 séances de groupe de travail);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants
 - a. Assemblée générale. Rapports sur l'examen de l'application de la résolution 50/225 de l'Assemblée générale en date du 19 avril 1996 (un rapport présenté par l'intermédiaire du Conseil économique et social); l'assistance économique aux pays touchés par l'application de sanctions économiques multilatérale (deux rapports); les mesures économiques utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (un rapport); et l'entreprise et le développement (un rapport);
 - b. Conseil économique et social. Rapport sur la quinzième Réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies; et rapport sur la dixième réunion du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale;
 - c. Réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies. Rapport sur l'examen des travaux relevant du programme d'administration publique, de financement et de développement; rapport d'ensemble sur les données de base et tendances relatives au secteur public; et quatre documents de travail/documents analytiques sur un certain nombre de questions;
 - d. Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. Manuel révisé des Nations Unies pour la négociation de conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement; Modèle révisé de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement;
 - iii) Réunions de groupes spéciaux d'experts. Définition de la mesure et des indicateurs de l'activité du secteur public (en coopération avec la Division de statistique); techniques novatrices de prestation de services publics (en coopération avec la Division des politiques sociales et du développement social); stratégies visant à améliorer la mobilisation des ressources dans les pays en développement et les pays en transition; institution de mesures économiques coercitives à l'encontre de pays en développement; problèmes de fond liés au renforcement des institutions publiques dans les pays en développement et les pays en transition; gestion financière et obligation de rendre compte dans le contexte de la mondialisation;
- b) *Autres activités de fond*
 - i) Cinq réunions ministérielles régionales sur les tendances nouvelles dans le secteur public (en coopération avec les commissions régionales);
 - ii) Publications en série. *Directory of Organizations and Institutions in the Public Sector* (2 numéros); *Suppléments aux Conventions fiscales internationales* (2 numéros); *Basic Data*

et Trends in the Public Sector; Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions (mise à jour); Manuel pour la négociation de conventions fiscales bilatérales;

- iii) Publications isolées sur les sujets suivants : définition de la mesure et des indicateurs de l'activité du secteur public; techniques novatrices de prestation de services publics; stratégies visant à améliorer la mobilisation de ressources dans les pays en développement et les pays en transition; problèmes de fond liés au renforcement des institutions publiques dans les pays en développement et les pays en transition; et gestion financière et obligation de rendre compte dans le contexte de la mondialisation;
 - iv) Services d'information et supports techniques. *Development Administration Newsletter* (4 numéros); système interactif d'information concernant le secteur public sur Internet; 10 documents de travail/documents de synthèse sur des questions spécialisées; base de données sur les indicateurs et mesures de l'activité du secteur public; base de données sur les systèmes existants en matière de déontologie et d'intégrité; maintenance et perfectionnement du site Web sur l'administration et le coût des élections; base de données sur les organisations, les programmes et les spécialistes s'occupant de gestion de conflit; site Web sur les administrations locales et l'écopartenariat;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations*
- i) Participation aux réunions d'un certain nombre d'organismes intergouvernementaux mondiaux et régionaux relatives à l'examen quinquennal de l'application de la résolution 50/225 de l'Assemblée générale, en particulier : Centre latino-américain d'administration pour le développement, Secrétariat du Commonwealth, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation arabe de développement de l'administration, Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement, Observatoire des fonctions publiques africaines, Centre d'administration pour le développement des Caraïbes et autres organismes intergouvernementaux pertinents;
 - ii) Participation aux activités et réunions d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales, professionnelles et universitaires relatives à l'examen quinquennal de l'application de la résolution 50/225 de l'Assemblée générale, en particulier : American Society of Public Administration, Association du Commonwealth pour l'administration et la gestion des affaires publiques, Communauté des pays de langue portugaise, Centre européen de gestion de politiques de développement, Association internationale des écoles et instituts d'administration, Organisation régionale de l'Orient pour l'administration publique, International Institute for Democracy and Electoral Assistance, International Foundation for Electoral Systems, Institut international des sciences administratives, Union internationale des villes et pouvoirs locaux, Commission de la Chambre de commerce internationale sur la fiscalité, Association des administrateurs fiscaux du Commonwealth, Conseil des secrétaires exécutifs des organisations fiscales, Nations Unies/Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques;
 - iii) Liaison et coopération avec des organismes et programmes des Nations Unies au sujet de l'examen quinquennal de l'application de la résolution 50/225 de l'Assemblée générale, en particulier : Banque mondiale, PNUD, CESAP, CEA, CEPALC, CESA, CEE, OIT, UNESCO, Centre de formation de l'OIT, CNUCED, Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Centre des Nations Unies pour la prévention du crime et ONUDI;
 - iv) Appui technique au mécanisme consultatif permanent des organismes oeuvrant dans le domaine de l'administration publique, du financement et du développement;

- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Services consultatifs. Missions d'évaluation des besoins et de diagnostic, faisant appel aux connaissances spécialisées de la Division, dans les pays en développement et les pays en transition qui en font la demande;
 - ii) Directives, manuels et matériaux de formation concernant le secteur public;
 - iii) Formation. Séminaires, ateliers et dialogue sur les orientations dans le domaine de la politique gouvernementale, de l'administration et des finances publiques, la priorité étant donnée aux initiatives de coopération Sud-Sud;
 - iv) Projets opérationnels (en collaboration avec le PNUD et d'autres organismes opérationnels) visant à renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition intéressés, compte tenu des connaissances spécialisées de la Division.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 9.164 Un montant de 8 717 600 dollars, soit une diminution de 579 400 dollars, est prévu pour couvrir les dépenses relatives aux postes indiqués au tableau 9.25. Cette diminution s'explique par le transfert d'un poste P-2 au sous-programme 2 (Parité entre les sexes et promotion de la femme), d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) au sous-programme 7 (Développement mondial : tendances, questions et politiques) et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) à l'appui aux programmes, tous ces transferts résultant d'une nouvelle rationalisation du programme de travail au titre de ce sous-programme.

Consultants et experts

- 9.165 Un montant de 402 600 dollars, soit une augmentation de 69 400 dollars, doit servir à financer les services spécialisés d'experts nécessaires pour effectuer les études sur la base desquelles seront établis les rapports de fond destinés aux réunions intergouvernementales (256 000 dollars) et l'organisation de six réunions de groupes d'experts sur les thèmes suivants : définition de la mesure et des indicateurs de l'activité du secteur public; techniques novatrices de prestation de services publics; stratégies visant à améliorer la mobilisation de ressources dans les pays en développement et les pays en transition; mesures économiques coercitives prises à l'encontre de pays en développement; problèmes de fond liés au renforcement des institutions publiques dans les pays en développement et les pays en transition; et gestion financière et obligation de rendre compte dans le contexte de la mondialisation (146 600 dollars).

Voyages

- 9.166 Le montant demandé (199 100 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir le coût des voyages du personnel affecté aux réunions du Comité directeur et du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, ainsi que celui d'autres voyages des fonctionnaires devant participer à des réunions d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales oeuvrant dans les domaines de l'économie et de l'administration publiques et assurer la liaison avec ces organisations, et du personnel devant se déplacer aux fins de consultations, de collectes de données, de travaux de recherche et d'activités de coordination.

Services contractuels

- 9.167 Les ressources demandées (74 600 dollars), qui font apparaître une augmentation de 29 700 dollars, couvrirait le coût des travaux contractuels d'impression d'un certain nombre de publications (44 900 dollars) et des travaux d'édition et de mise en forme des documents de la Division qui ne peuvent être effectués dans l'Organisation (29 700 dollars). L'augmentation résulte des besoins supplémentaires en matière d'édition et de mise en forme des documents.

Sous-programme 9 Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique

Tableau 9.26

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 595,4	1 146,6	(1 146,6)	(100)	–	–	–
Autres dépenses de personnel	0,4	4,7	(4,7)	(100)	–	–	–
Consultants et experts	528,3	219,2	(219,2)	(100)	–	–	–
Voyages	284,5	122,3	(122,3)	(100)	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	116,4	54,2	(54,2)	(100)	–	–	–
Dépenses de représentation	6,2	2,9	(2,9)	(100)	–	–	–
Fournitures et accessoires	15,2	7,5	(7,5)	(100)	–	–	–
Mobilier et matériel	11,0	4,2	(4,2)	(100)	–	–	–
Total	3 557,4	1 561,6	(1 561,6)	(100)	–	–	–

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	339,6	265,6	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	–
	5 957,8	4 613,8	Fonds bénévole spécial pour aider les pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés, à participer au processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	–
	572,7	494,5		–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
Total	6 870,1	5 373,9		–
Total 1) et 2)	10 427,5	6 935,5		–

- 9.168 Par sa résolution 52/198 du 18 décembre 1997, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, compte tenu de la décision que la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, a adoptée à sa première session, de maintenir les dispositions prises dans le cadre du budget-programme en cours pour que le secrétariat provisoire continue à appuyer la Convention jusqu'à ce que le secrétariat permanent entre en activité. L'Assemblée a en outre prié le Secrétaire général de maintenir les dispositions concernant les fonds extrabudgétaires, à savoir le Fonds d'affectation spéciale et le Fonds bénévole spécial indiqués dans la deuxième partie du tableau 9.26 ci-dessus, qui ont été créés en application

des dispositions de sa résolution 47/188 du 22 décembre 1992, de clôturer ces fonds le 31 décembre 1998 et de transférer les soldes éventuels au fonds supplémentaire et au fonds spécial qui doivent être créés. Conformément à la résolution 52/198, le 31 décembre 1998, les activités du secrétariat provisoire ont cessé d'être imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation. À compter du 1er janvier 1999, elles ne sont plus financées qu'au moyen de contributions mises en recouvrement auprès des parties à la Convention et d'autres ressources extrabudgétaires.

D. Appui aux programmes

Tableau 9.27

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
1. Service administratif	10 005,7	5 868,0	635,7	10,8	6 503,7	341,4	6 845,1
2. Groupe de l'appui informatique	897,8	1 858,4	–	–	1 858,4	112,6	1 971,0
Total	10 903,5	7 726,4	635,7	8,2	8 362,1	454,0	8 816,1

2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997	1998-1999	Provenance des fonds	2000-2001
	Dépenses	Montant estimatif		Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
9 034,6	9 034,6	5 625,5	ii) Des activités extrabudgétaires	5 366,2
–	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels :	
	117,0	–	FNUAP	–
	24,0	–	PNUD	–
	1 848,0	–	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	–
Total	11 023,6	5 625,5		5 366,2
Total 1) et 2)	21 927,1	13 351,9		14 182,3

Tableau 9.28

Postes nécessaires

Appui aux programmes

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	3	3	–	–	1	1	4	4
P-4/3	5	5	–	–	5	5	10	10
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1
Total	11	11	–	–	6	6	17	17
Agents des services généraux								
1re classe	3	3	–	–	4	4	7	7
Autres classes	10	11	–	–	5	5	15	16
Total	13	14	–	–	9	9	22	23
Total général	24	25	–	–	15	15	39	40

9.169 Les activités d'appui aux programmes sont assurées par le Service administratif du Département et le Groupe de l'appui informatique.

1. Service administratif

Tableau 9.29

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	5 922,4	2 426,3	113,1	4,6	2 539,4	148,6	2 688,0
Autres dépenses de personnel	1 272,5	552,2	522,6	94,6	1 074,8	52,2	1 127,0
Voyages	8,8	–	–	–	–	–	–
Services contractuels	17,1	–	–	–	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	1 830,4	1 795,8	–	–	1 795,8	87,4	1 883,2
Dépenses de représentation	13,7	16,7	–	–	16,7	0,8	17,5
Fournitures et accessoires	193,6	183,7	–	–	183,7	8,9	192,6
Mobilier et matériel	747,2	893,3	–	–	893,3	43,5	936,8
Total	10 005,7	5 868,0	635,7	10,8	6 503,7	341,4	6 845,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	9 034,6	5 625,5	ii) Des activités extrabudgétaires	5 366,2
	–	–	b) Activités de fond	–
	1 989,0	–	c) Projets opérationnels	–
Total	11 023,6	5 625,5		5 366,2
Total 1) et 2)	21 029,3	11 493,5		12 211,3

Tableau 9.30

Postes nécessaires

Unité administrative : Service administratif

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	1	1	3	3
P-4/3	3	3	–	–	5	5	8	8
Total	6	6	–	–	6	6	12	12
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	–	–	4	4	6	6
Autres classes	6	7	–	–	5	5	11	12
Total	8	9	–	–	9	9	17	18
Total général	14	15	–	–	15	15	29	30

9.170 Le Service administratif aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent dans le domaine des finances, de la gestion du personnel et de l'administration générale. En outre, il assure l'appui administratif et l'appui aux programmes pour la mise en oeuvre des programmes opérationnels du Département, y compris les activités de coopération technique, les projets imputés sur des fonds extrabudgétaires et d'autres activités spéciales. Par ailleurs, il aide les directeurs de programme des divisions à exécuter leur programme de travail en leur donnant des avis concernant les politiques et procédures applicables au personnel ainsi qu'aux questions d'ordre administratif et financier. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le Service administratif s'attachera tout particulièrement à assurer plus efficacement ses activités d'appui aux programmes, tant dans ses domaines de compétence traditionnels qu'en ce qui concerne les nouveaux aspects de la gestion des ressources humaines qui doivent être décentralisés et délégués au Département.

Ressources nécessaires

Postes

9.171 Le montant demandé (2 539 400 dollars), qui accuse une augmentation de 113 100 dollars, doit permettre de couvrir le coût des postes indiqués dans le tableau 9.30. Cette augmentation correspond aux ressources nécessaires pour financer un poste d'agent des services généraux (autres classes) transféré du sous-programme 8 (Administration publique, financement et développement). Ce poste supplémentaire permettra au Service

administratif d'améliorer la qualité de ses services, compte tenu des tâches supplémentaires qui lui incombent du fait que certaines fonctions administratives qui étaient assurées au niveau de l'administration centrale du Secrétariat ont été décentralisées et déléguées aux départements.

Autres dépenses de personnel

- 9.172 Le montant demandé (1 074 800 dollars), qui accuse une augmentation de 522 600 dollars, se répartirait comme suit : 128 600 dollars au titre des heures supplémentaire; 423 600 dollars au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) nécessaire pour assurer au Département les effectifs dont il a besoin lorsque le volume de travail est particulièrement élevé et pour remplacer le personnel en congé de maladie ou en congé de longue durée; et 522 600 dollars au titre du personnel temporaire qui sera expressément recruté pour établir les suppléments en retard du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, activité à laquelle est attribuable l'augmentation susmentionnée.

Frais généraux de fonctionnement

- 9.173 Le crédit de 1 795 800 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir les frais de location et d'entretien du matériel informatique, y compris la part des dépenses qui est à la charge du Département pour l'entretien et l'appui de l'infrastructure technique du réseau local, y compris le SIG, le courrier électronique et d'autres services électroniques (456 100 dollars); le coût des transmissions (637 500 dollars); les frais d'entretien du matériel de bureautique et autre matériel (637 700 dollars); et le coût de services divers (64 500 dollars).

Dépenses de représentation

- 9.174 Le montant demandé (16 700 dollars, inchangé) permettrait de couvrir les dépenses de représentation qu'entraînent les réceptions officielles.

Fournitures et accessoires

- 9.175 Le montant demandé (183 700 dollars, inchangé) doit couvrir le coût des fournitures et accessoires fongibles, y compris le papier et les articles de papeterie, et le coût des fournitures pour le matériel informatique et le matériel de traitement de texte.

Mobilier et matériel

- 9.176 Le montant demandé (893 300 dollars, inchangé) doit permettre au Département de faire l'acquisition de mobilier et de matériel pour moderniser et remplacer son matériel de bureautique.

2. Groupe de l'appui informatique

Tableau 9.31

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	897,8	1 717,6	–	–	1 716,6	105,7	1 823,3
Services contractuels	–	88,7	–	–	88,7	4,3	93,0
Fournitures et accessoires	–	52,1	–	–	52,1	2,6	54,7
Total	897,8	1 858,4	–	–	1 858,4	112,6	1 971,0

Tableau 9.32

Postes nécessaires

Unité administrative : Groupe de l'appui informatique

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	2	2	–	–	–	–	2	2
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1
Total	5	5	–	–	–	–	5	5
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	4	4	–	–	–	–	4	4
Total	5	5	–	–	–	–	5	5
Total général	10	10	–	–	–	–	10	10

- 9.177 Sous la direction et la supervision globales du Secrétaire général adjoint, le Groupe de l'appui informatique utilise les technologies informatiques et fournit des services dans ce domaine afin de répondre aux besoins du personnel du Département en la matière, de faciliter la recherche et la diffusion de documents et encourager la participation des États Membres, des organisations non gouvernementales et de la société civile aux processus intergouvernementaux dont le Département assure le service.
- 9.178 Au cours de l'exercice biennal, le Groupe s'emploiera à coordonner, intégrer et fournir des services informatiques au Département ainsi qu'à diffuser dans le monde entier, pour le compte des services organiques du Département, et par le biais de son site Web et de son site Gopher, des informations sur les activités des organes délibérants.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 9.179 Le montant demandé (1 717 600 dollars, inchangé) doit permettre de financer les postes indiqués dans le tableau 9.32.

Services contractuels

- 9.180 Le montant demandé (88 700 dollars, inchangé) doit couvrir le coût des services spécialisés nécessaires pour l'élaboration de systèmes et l'analyse de données ainsi que pour la transformation du SIG, afin qu'après avoir été un système de démonstration, il devienne pleinement opérationnel.

Fournitures et accessoires

- 9.181 Le montant demandé (52 100 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir le coût des abonnements à des bases de données textuelles, numériques et bibliographiques accessibles en ligne et sur CD-ROM, ainsi qu'à des magazines et des ouvrages de référence dont le Département a besoin pour les travaux qu'il effectuera sur le plan normatif et analytique et pour ses activités de coordination.

Tableau 9.33

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le CCQAB

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [(A/52/7 (Chap. II, Part. IV)]

Le Comité est d'avis qu'il faudrait parvenir à une plus grande transparence en ce qui concerne le nombre de réunions et les frais de fonctionnement du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires. À cet effet, le Comité prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination, de fournir dans le prochain budget des précisions à ce sujet ainsi que des renseignements sur les organes subsidiaires du Comité (par. IV.4).

Divers départements et bureaux du Secrétariat de l'ONU fournissent un appui fonctionnel et technique au Comité administratif de coordination et à ses organes subsidiaires, en plus des autres tâches qui leur incombent. À cet égard, trois ou quatre fonctionnaires de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, tout en s'acquittant de tâches relevant d'autres domaines d'activité, fournissent un appui fonctionnel directement au Comité administratif de coordination et à ses organes subsidiaires, en particulier au Comité d'organisation, au Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations et au Comité interorganisations sur le développement durable. En outre, le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme fournit un appui fonctionnel et technique au Comité interorganisations sur les femmes et l'égalité entre les sexes, et la Division du développement durable fournit un appui au Comité interorganisations sur le développement durable, au Sous-Comité des ressources en eau et au Sous-Comité des océans et des zones côtières. Fournissent également leur concours d'autres divisions du Département des affaires économiques et sociales telles que la Division de la population (Sous-Comité des estimations et projections démographiques) et la Division de statistique (Sous-Comité des activités statistiques). Un secrétariat créé spécialement pour le Comité administratif de coordination est devenu opérationnel le 1er septembre 1998. Le Bureau des affaires interorganisations fournit un appui fonctionnel et technique directement aux organes subsidiaires du Comité administratif de coordination. Les effectifs de ce bureau comprennent essentiellement des fonctionnaires détachés d'autres organismes du système des Nations Unies. Il convient de noter que, dans d'autres chapitres du budget, en plus du chapitre 9, des crédits sont demandés pour du personnel qui sera chargé de

Le Comité demande que le Secrétaire général, dans le prochain budget-programme, apporte des précisions sur les dispositions prises ou envisagées concernant les conventions dont l'Organisation assure le secrétariat (par. IV.7).

Le Comité a fait observer que le projet de budget ne permettait pas de distinguer clairement entre, d'une part, les activités proposées comme suite à une demande expresse des organes intergouvernementaux compétents et, d'autre part, celles qui ont été décidées par le Département lui-même; il estime qu'il conviendrait de chiffrer avec précision l'incidence financière des décisions des organes intergouvernementaux sur le programme de travail (par. IV.14).

Le Comité a recommandé que les organes intergouvernementaux participent plus activement à l'examen détaillé du programme de publications du Département et que l'on explore la possibilité d'utiliser les nouvelles méthodes et techniques pour produire et diffuser ces publications (par. IV.19).

fournir un appui fonctionnel et technique au Comité administratif de coordination, en particulier à ses organes subsidiaires. C'est le cas du Département de la gestion (Comité consultatif pour les questions administratives, en particulier pour ce qui a trait aux questions financières et budgétaires et aux questions de personnel, et Comité de coordination des systèmes d'information), du Département de l'information (Comité commun de l'information des Nations Unies), du Bureau des affaires juridiques (Sous-Comité des océans et des zones côtières) et du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (Sous-Comité sur le contrôle international des drogues). L'Organisation des Nations Unies prend également à sa charge une partie des dépenses de fonctionnement des organes qui sont cofinancés : le Comité consultatif pour les questions administratives, le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations, la Commission de la fonction publique internationale et le Sous-Comité de la nutrition.

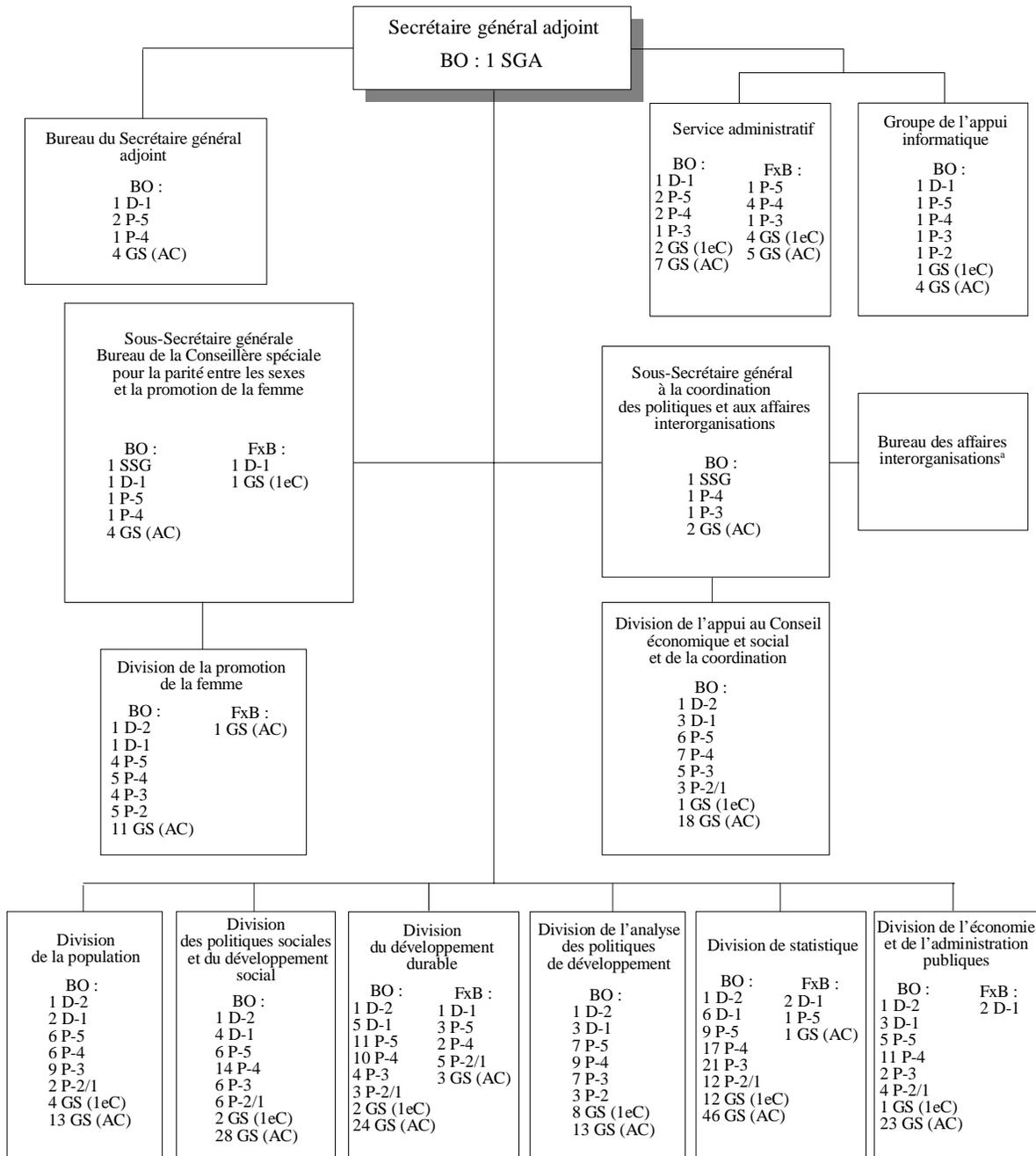
Depuis le 1er janvier 1999, le Département n'a pris aucune disposition concernant les conventions dont l'Organisation assure le service puisque, à cette date, le secrétariat provisoire de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a cessé d'être financé par le budget ordinaire de l'Organisation.

Les activités qu'entreprend le Département sont prescrites par le plan à moyen terme et par les résolutions et décisions récentes des organes gouvernementaux. Toute demande préconisant une activité supplémentaire est analysée en fonction de ses incidences sur le programme de travail, la question étant de savoir s'il est possible d'y donner suite dans le cadre des ressources existantes ou si elle nécessite l'ouverture d'un crédit supplémentaire, auquel cas un justificatif détaillé est établi et le coût intégral de l'activité envisagée est présenté dans un état des incidences financières de cette activité sur le budget-programme.

Outre le fait que les organes intergouvernementaux examinent les divers programmes de travail et de publications du Département, celui-ci, au début de chaque exercice biennal, procède à un examen de ses publications afin de rationaliser l'ensemble, d'éliminer le superflu et d'opérer des regroupements. Le Département se sert à présent de toutes les méthodes modernes de diffusion de l'information, y compris les sites Web, Internet et les CD-ROM.

Département des affaires économiques et sociales

Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2000-2001



^a Ses effectifs sont composés essentiellement de fonctionnaires détachés des organisations membres.